

Préface de l'ouvrage "*Les Leçons de Lyon aux Elus Coëns*"

Le texte de Robert Amadou donné ci-après constitue la préface à son ouvrage magistral, *Les Leçons de Lyon aux Elus Coëns*, publié chez Dervy, dans la collection **L'Esprit des Choses**. Nous ne saurions que vous conseiller de vous procurer ce livre et de l'étudier en profondeur, de le méditer, le pratiquer enfin, car ces leçons sont indispensables à tout Elu Coën. En voici le sommaire :

A L'ECOLE D'UN GRAND SOUVERAIN

I. UNE ECOLE EN ORDRE.

L'école Pasqually - L'instruction religieuse - Chevaliers maçons... - élus coëns... - de l'univers - Le culte primitif - "Judéo-christianisme" - A l'orient de l'Orient - L'Ordre éternel aux temps modernes

II. CONNAITRE POUR OPERER

La science des sages - Programme - Abrégé : De l'état primitif, de l'immensité de l'espace et du temps - La Figure universelle - Une description autorisée - Partir du ternaire - Exhortation de la Sagesse - La mathèse - Eloge

III. PLETHORE D'INSTRUCTIONS.

Pédagogie, mystagogie - Le rituel - Commentaires officiels - Officieux à la ronde - Missives et livres - Les dépositaires de confiance

A l'école d'un grand souverain **UNE ECOLE EN ORDRE**

L'école Pasqually

Ces leçons se donnèrent à Lyon, en effet, dans une école, comme il se doit. Mais, puisque école il y a, et s'il faut la nommer vite, disons-la de Bordeaux. Paris, Toulouse, Lyon même pourraient le lui disputer, mais ce sont succursales, dussent-elles, comme de vrai, primer sur la maison mère en nombre d'élèves et en activité. "Ma première école", se souviendra un ancien, nommé Saint-Martin.

Ecole de Bordeaux, pour débiter, à cause que le fondateur, Martines de Pasqually, sous la forme usuelle (1) du patronyme ou du hiéronyme, en partie transmis par sa famille, avec la substance du savoir à dispenser, courut dans la capitale de la Guyenne le plus clair d'une carrière où sa vie s'accomplit, tout employé à conduire ses établissements ; puis, de Port-au-Prince, en 1774, il entra dans les cercles d'expiation et de purification. Ecole de Bordeaux, par défaut, car l'on ignore encore d'où sortait au juste ce personnage, étrange par son langage et simple dans ses habitudes, "d'un désintéressement et d'une sincérité au-dessus de tout soupçon (2)", cet authentique mystagogue, le fait est là.

A son thyrses, aux dépens de la coterie holbachique, des philosophistes en bandes et d'une loge maçonnique dévoyée (3), fonctionnait donc une école de mystères. Celle-ci s'était constituée en société initiatique, de ces sociétés qui passent pour secrètes, non point qu'elles soient

clandestines, mais en résonance de leurs très hauts et très profonds objets et parce que leurs rites sont censés cachés (4). La critique externe a laissé l'homme dans l'ombre jusqu'à vingt-sept ans environ, excepté la date de naissance déduite, à quelques mois près, de l'acte de décès (5).

Or, en 1996, une nouvelle biographique doit être décisive : "Martines de Pasqually militaire", par Christian Marcenne (6). Le découvreur éclaire un large pan de la jeunesse de Martines, depuis 1737 environ, et recule, par conséquent, sa naissance en deçà de 1727, date officielle et reçue, d'une bonne douzaine d'années (7). Surtout, à l'autre bout du fil d'Ariane enfin saisi, nous attendent la famille et la communauté religieuse, l'enfance, les années de formation.

Disséquant, cependant, la structure administrative et l'enseignement propres à l'école de Martines, la critique interne déclare le mystagogue et le spécifie, grâce à un tableau minutieux du système et du programme. D'où s'avérerait une origine marrane.

Société secrète, le système est celui d'un ordre, c'est-à-dire d'une compagnie dont les membres font serment de vivre selon certaines règles, et d'un ordre non point religieux ni militaire, mais relevant de la franc-maçonnerie. Précisons encore : de la variété écossaise dans l'espèce maçonnique, au sein du genre initiatique ou mystérique ; écossaise, c'est-à-dire, en cette acception, d'origine française et imbue ensemble de chevalerie et d'occultisme.

Au programme, une théosophie qui paraît combiner, de manière singulière, la kabbale théosophico-théurgique et extatique (8) avec le christianisme - quelle kabbale ! quel christianisme ! - , en affinité avec les magies, les gnosés et les mystiques de l'époque que les spécialistes qualifient d'inter-testamentaire, soit entre le IIe siècle avant et la seconde moitié du 1er siècle après Jésus-Christ.

Notre école, notre ordre ne se propose pas seulement, comme s'y applique la franc-maçonnerie, une et diverse, de faire des hommes heureux, chacun dans son état présent, mais de les remettre dans leur premier état primitif, perdu depuis la chute intrinsèque au crime d'Adam, l'état d'homme ou de maçon véritable. Ce maçon, qui a vraiment reçu la lumière, collabore avec Dieu et ses anges, à se libérer et à sauver le monde ; ce maître, qui est vraiment ressuscité, travaille sur eux. Après tout, le vrai bonheur.

L'instruction religieuse

Enseigner cela relève de l'instruction religieuse. Cette instruction indispensable à l'homme déchu lui avait d'abord été conférée sans partage. La prévarication de Cham, deuxième fils de Noé, d'une gravité que le vulgaire ignore, contraignit à en changer le mode d'enseignement.

"Il se fit encore sentir davantage la nécessité de la classer, resserrer dans les justes bornes et de la distribuer avec plus de circonspection. Dès lors, elle fut divisée en plusieurs parties distinctes :

1° L'enseignement de la doctrine dogmatique fondamentale et du culte intérieur étant reconnu nécessaire à tous fut destiné à tous sans exception.

2° La connaissance historique des causes originelles et des faits relatifs à la création de l'univers temporel et à sa destination, du but primitif de la création de l'homme général, de ses fonctions temporelles dans son premier état, de sa chute et de ses suites déplorables, enfin des moyens d'opérer le culte extérieur pour les besoins particuliers, fut concentrée dans un petit nombre d'hommes choisis et réservée aux chefs des grandes familles, après qu'ils avaient été

suffisamment éprouvés. C'est là où se trouve l'origine des anciennes initiations secrètes plus ou moins dégradées et corrompues, suivant le génie des peuples qui les adoptèrent, dont on retrouve des vestiges dans toutes les parties du monde, qui ont même servi de bases à la bonne mythologie, qui furent dénaturées partout ; mais qui fut conservée pure dans la sainte filiation patriarcale et dont la tradition transmise d'âge en âge est parvenue jusqu'à nous.

3° La connaissance des lois cérémonielles, des sacrifices et des opérations secrètes du grand culte divin et celle des grands noms divins, dont l'invocation faite par l'opérant constituait sa virtualité, la force et les grands résultats de ses opérations, furent exclusivement distribuées et réservées au seul chef patriarcal, qui devint le grand prêtre général de la famille humaine, et à ses successeurs. (9)"

Signé Jean-Baptiste Willermoz (1730-1824), myste du premier rang et co-auteur des leçons de Lyon.

Voilà pourquoi, voilà comment l'école de Martines revendiquait le monopole d'une partie de l'instruction religieuse, la partie mystérieuse et mystérique, qui complétait les deux premières parties inaliénables, pour lesquelles son intérêt et son travail allaient de pair, sans qu'elle jouît, dans ce dernier cas, d'une exclusivité.

Chevaliers maçons...

Titre officiel de l'école : Ordre des chevaliers maçons élus coëns de l'univers. Maçons signifie francs-maçons sans doute, mais le contexte, à l'instant insinué, donne au mot le sens d'homme vrai, tel que l'Eternel l'avait émané et tel que l'Ordre, voyez ci-dessus, l'école en Ordre lui apprend à se réintégrer. L'œuvre vérifie l'homme. L'homme vrai commence par être l'homme à l'œuvre. Or, l'œuvre prescrite dans l'entre-deux est celle d'un prêtre, coën (10) en hébreu, le choix linguistique importe.

Ce singulier régime de la franc-maçonnerie écossaise en revendique l'héritage chevaleresque ; celui-ci l'équipe de prétendus "hauts grades" qui constituent, en réalité, l'adyton du temple. Maint grade de l'écossisme incorpore le mot "chevalier" et oblige à combattre, en continuité symbolique ou réelle des ordres militaires du moyen âge ; le chevalier maçon, selon Martines de Pasqually, s'enrôle dans les forces du Bien, sous le couvert de symboles prégnants, de la manière la plus réelle qui soit. La plus réelle ou la plus occulte, à l'écossaise encore.

(Il sied d'évoquer ici la théorie développée dans l'Ordre des chevaliers bienfaisants de la Cité sainte, second conservatoire de l'enseignement martinésien, organisé en 1778-1782, par un certain Jean-Baptiste Willermoz. Nulle ascendance coën de cet ordre dans l'histoire, ni assurément d'aucun autre régime écossais (de la Stricte Observance templière même, il ne serait qu'une réforme, et substitution vaudrait mieux, comme ce mot convient à la SOT et aux CBCS en regard des élus coëns), mais davantage qu'une filiation putative, voire symbolique ; la franc-maçonnerie, perfectionnée dans l'écossisme, dont les chevaliers bienfaisants, à l'instar des élus coëns tutélaires, s'affirment les seuls représentants authentiques, étant issue, de même que les ordres équestres, en particulier l'ordre du Temple, du tronc immuable et branchu d'un Saint Ordre primitif. Il est donc naturel que l'instruction secrète des grands profès, dont la classe couronne l'Ordre des chevaliers bienfaisants, rappelle les devoirs des élus coëns, chevaliers et maçons, en traduisant à la sauvette : "N'oubliez pas, comme chevalier, que vous êtes voué irrévocablement au service de l'humanité, et ne perdez pas de vue, comme profès et comme maçon, que l'erreur de l'homme primitif le précipita du sanctuaire au porche, et que le

seul but de l'initiation est de le faire remonter du porche au sanctuaire. (11)" Explication à la clef.)

élus coëns...

Elus coëns, élus, l'allusion, dans le titre d'une obédience maçonnique, ne permet aucun doute. Au grade de maître, troisième et dernier de la maçonnerie bleue, le compagnon est mort, il ressuscite avec Hiram. D'Hiram, l'architecte tyrien du temple de Salomon, victime de sa foi, les élus de l'écoïssisme ont pour vocation de venger les assassins. Martines transpose, ou explicite, l'objet de la vengeance, en désignant les ennemis de Dieu. A l'homme véritable de venger l'honneur du Dieu vengeur, ses ennemis sont les siens et l'inverse nous leurre. Le maçon est élu à cette fin ; les coëns, qui sont aussi chevaliers maçons, manient les armes flamboyantes dont l'Ordre les pourvoit. (Les chevaliers bienfaisants disposeront d'autres armes, qui sont analogues, et le quatrième grade symbolique, au seuil de l'ordre intérieur des CBCS, déchiffre le Christ sous Hiram.)

L'institution féodale de la chevalerie a connu des ordres à la fois militaires et religieux, l'ordre du Temple est le plus éblouissant d'entre eux. L'Ordre des élus coëns veut que ses chevaliers soient des prêtres, militaires et religieux spéciaux, en corrélation. Dans ses premières planches relatées, à Toulouse, en 1760, Martines de Pasqually semble dédaigner les grades symboliques qu'il déprécie et prône les hauts grades, à quoi il assimile ses chevaliers lévites, ses cohanim, ses leviim cohanim.

La dernière expression est biblique (KoHaNIM HaLeVIIM, au livre du Deutéronome) ; elle désigne le clergé affecté au sanctuaire central de Jérusalem. Les lévites sont les descendants de Lévi, troisième fils de Jacob et à leur tribu est réservée la fonction sacerdotale. Aaron, frère de Moïse, tous deux lévites, est l'ancêtre des prêtres proprement dits, ou cohanim. L'Eternel lui-même en a décidé ainsi, sur le mont Sinaï. Au nom du peuple hébreu, les cohens, ou les coëns, rendaient un culte multiple : sacrifice, don, hommage, action de grâces, communion des fidèles avec Dieu et entre eux, expiation, purification, bénédiction.

Serait-ce que Martines "s'efforça de ramener aux principes essentiels de la Franc-Maçonnerie certaines loges qui s'en étaient très sensiblement écartées à cette époque (12)" ? Mais à tous les grades d'élus le mythe instaurateur appartient en commun, avec le poignard rituel, et pas seulement aux élus qui sont coëns ou aux coëns d'élection, même si les élus coëns (avant les chevaliers bienfaisants) dénoncent les autres systèmes maçonniques comme "apocryphes" et si leur réalisation exceptionnelle (unique, dirai-je, en laissant Cagliostro dans une ombre respectueuse) du mythe dans l'histoire, et dans l'histoire sainte, par une liturgie efficace - dont le droit au couteau sacrificiel - peut justifier cette présomption.

L'élu coën est donc aussi un prêtre choisi. Son élection ne tient de la race ni de la tribu, elle tient à la grâce de Dieu et au désir assumé par l'homme. Elu de la sorte, le prêtre, ou le coën, est un chevalier ; le chevalier est un prêtre.

"Ce serait donc, en quelque sorte, un essai de restauration du sacerdoce judaïque dans la Maçonnerie intérieure. (13)" Pour qui sait faire à Guénon porter pierre, le contre-sens indique le bon chemin.

Le nom composé élu coën désigne tantôt tout membre de l'Ordre, franchi les trois premiers grades dits symboliques, tantôt un grade particulier d'élu. Ce grade d'élu, toujours synonyme, pour Martines, d'élu coën, au sens restreint, "se rapporte à l'élection spéciale de la tribu de

Lévi, destinée au service du temple. Il opère virtuellement pour la purification de la forme [c'est-à-dire des enveloppes de matière passive] et sur l'être spirituel mineur [c'est-à-dire l'homme, en tant que dernier émané], qu'il rend susceptible de devenir réceptacle de puissance divine des actions spirituelles des chefs régionnaires célestes et terrestres [autrement les bons anges des deux plus basses immensités, dessinées sur la Figure universelle ci-dessous] et qui, par sa renonciation aux cinq sens matériels figurés par les cinq métaux [lors de la cérémonie d'initiation, ou d'ordination, du maître élu], ou aux cinq chefs régionnaires démoniaques, déclare vouloir commencer son expiation. (14)"

Méthodiquement, l'élu se distingue du coën, quoique l'idéal, à la merci du désir, soit celui d'élu coën. Distinction subtile et de grand sens : les élus ne sont que des réceptacles d'opération ; les coëns sont de véritables êtres. L'action fait la personne plénière, le rapport donne l'être. (Cette notion centrale de rapport connaîtra une belle fortune philosophique et théologique chez celui que Joseph de Maistre jugeait "le plus instruit, le plus sage et le plus élégant des théosophes modernes (15)", à savoir un certain frère de Saint-Martin.) Certes, l'idéal demeure d'être élu coën, mais la mystagogie se doit d'acheminer l'élève par degrés ; d'où le grade stratégique d'élu.

de l'univers

Les élus coëns de l'univers célèbrent un culte de nature théurgique ; les réaux-croix ordonnés, à plein temps, pour ainsi dire, qui sont pleinement élus coëns, et les membres subalternes, "reçus" ou "initiés" ou "ordonnés" (16) dans la hiérarchie, à la mesure auxiliaire de leur capacité. Ainsi une première classe, comprenant les trois grades dits symboliques, est habilitée à agir relativement au premier cercle qui est celui des corps de matière apparente ; les maîtres élus, dans la deuxième classe, relativement au deuxième cercle de l'être spirituel et corporel ; puis à l'avenant.

L'Ordre entier forme sur la surface terrestre une circonférence particulière qui est le réceptacle des actions spirituelles célestes ; y sont admis tous les hommes qui désirent sincèrement y entrer. Autant de frères autant de points, et l'esprit divin rayonne, au centre, sur tous les points. Par rapport aux sept dons de l'esprit, sept classes divisent la circonférence ; il s'ensuit sept grades figurés par les six cercles ou divisions intérieures, plus un centre vital : le réau-croix, homme vrai, en aspect du vrai Dieu.

Changeons de métaphore en descendant l'échelle des grades. Ils sont répartis, avec ce degré de liberté que le symbolisme autorise, en classes mystiquement localisées.

Tout en haut de l'échelle, à moins que ce ne soit au pinacle du temple, mais c'est en réalité dans le saint des saints, le dernier grade ou le premier, septième ou dixième, fait la quatrième classe, s'il ne se situe hors classe : le réau-croix, ou maître réau-croix, dit çà et là réau-croix et d'Orient.

Dans la troisième ou quatrième classe, celle du temple ou du saint, une première ou dernière triade : commandeur d'Orient, ou apprenti réau-croix, dit çà et là commandeur d'Orient et d'Occident ; chevalier d'Orient, dit aussi grand élu de Zorobabel ; grand architecte, ou maître grand architecte, ou grand maître coën (qui ne signifie pas grand souverain de l'Ordre).

Deuxième triade, deuxième ou troisième classe, le porche, en tout cas : maître coën, dit çà et là maître particulier, compagnon coën et apprenti coën.

En bas de l'échelle, ou plutôt à sa base ou sur le chemin qui mène à son pied, en pente très douce, première ou dernière triade et première classe, la classe symbolique : maître, compagnon et apprenti bleus.

A dessein, la liste a omis un grade, non point qu'il soit insignifiant, mais parce qu'il est sans équivalent dans les autres systèmes de hauts grades maçonniques, auquel s'assimile, dans la forme, le système enseigné par Martines de Pasqually. Ce grade est le maître grand élu, ou grand élu, ou maître élu, ou maître parfait élu, dit encore maître élu coën, au risque d'une équivoque instructive à lever ; l'élu à l'instant évoqué. Entre la classe symbolique et la classe du porche, il est la cheville ou la cale. Est-ce le plus élevé des grades symboliques ou le plus modeste des grades du porche ? En fait, il s'accommode mieux d'une classe pour lui tout seul, et ce serait alors la deuxième, car ce grade correspond à l'élection mercurienne de la tribu de Lévi par Moïse, sur ordre de l'Eternel, tandis que la classe antérieure, préalable, représente le peuple hébreu, élu dans son ensemble, sous le signe de la Lune.

Puisqu'il y a le maître élu, guettons du meilleur, et même la perfection, que son nom a droit d'inclure en dix lettres. En effet, soit ce grade est intégré dans la première ou la deuxième classe et une classe suprême est allouée au réau-croix, soit le maître élu emporte une classe deuxième entre le seuil symbolique et un porche triparti, en dépareillant le réau-croix, et c'est encore grâce à sa présence que le dénaire, cette fois, serait atteint, autour du centre intact. (Onze grades dans le système, a-t-on cru pouvoir dire : c'est mal calculer, dans l'ignorance de ce que sont les nombres et les grades.)

Un autre compte flatte les sept grades supérieurs et, n'importe leur éventuel classement, les assigne à trois étapes de l'instruction religieuse en sa partie réservée : les frères du porche, entraînés par le maître élu, étudient la nature divine, spirituelle, humaine et corporelle ; ceux du temple, que le maître élu introduit, apprennent la théurgie théorique ; enfin le réau-croix, septième gradé en l'occurrence, pratique le culte théurgique.

Sous les auspices du septénaire, voyons encore dans la circonférence des membres de l'Ordre une image de la circonférence spirituelle tracée par les sept agents planétaires qui divisent la création universelle. Jadis, l'homme, en son centre, leur commandait. Aujourd'hui déporté, il doit remonter par le même chemin, en payant à chacun de ces agents principaux le tribut d'expiation et de justice qui lui revaudra les sept dons spirituels dilapidés pour son désastre, au sens propre comme au sens figuré du mot.

Un jeune élu coën, déjà philosophe, encore inconnu, glissait à son carnet ces deux pensées : "Le mot de coën porte 34, parce qu'il est l'incorporation du mineur dans l'élémentaire. (17)" Soit, au mépris de la guématrie kabbalistique, l'homme-Dieu, 4, prisonnier dans le monde de création, 3. Mais "les c... [sc. coëns] triplent toutes les lettres hébraïques à cause des trois mondes". Le coën de l'univers est l'homme ici-bas en rapport actif avec les deux autres mondes. En langage technique, cet homme vrai est le réau ; et le réau, dont la honte en gloire transmuée culmine dans le réau-croix, signifie homme-Dieu de la terre, élevé au-dessus de tous sens spirituels, ou réceptacle temporel sur lequel la gloire et la justice du Créateur s'opèrent et qui opère pour la gloire et la justice du Créateur.

Le culte primitif

Le paiement du tribut et la jouissance du génie recouvré dictent un culte. Ce culte est quadruple : culte d'expiation, culte de purification, culte de réconciliation, culte de sanctification ; et quadruple est la correspondance : le dernier culte, qui est primordial, à la

pensée divine, le troisième à la volonté ou au verbe, le deuxième à l'action, le premier à l'opération.

L'homme dans son premier état n'avait à opérer pour lui qu'un culte de sanctification ou de louange ; il était l'agent par lequel les esprits qu'il devait ramener devaient opérer les trois autres. Etant tombé, il faut qu'il les opère pour lui-même. La forme du culte a changé aussi ; plutôt, l'homme ne peut désormais se passer de formes et le culte du coën est assujéti à des lois cérémoniales. Puisque les esprits intermédiaires s'imposent en l'état - ce sont les dieux de la théurgie établie par Martines -, comme la forme corporelle impose des formes, à commencer par la sienne propre, ne nous abusons pas d'une voie de rechange. Mais, si le travail est d'anges, le culte sert l'Eternel, au profit de chaque coën, au profit de l'humanité, au profit des esprits pervers, au profit de tous et de tout (car d'être anéantie profite à la matière), à la gloire du Grand Architecte qui est Dieu.

Willermoz explique le sens du sigle "R+" dont il fait suivre sa signature : non point rose-croix, mais réau-croix (18). Quoique les rose-croix détiennent de vraies connaissances, "leur base est toute dans la nature temporelle ; ils n'opèrent que sur la matière mixte, c'est-à-dire mélangée de spirituel et de matériel et ont, par conséquent, des résultats plus apparents que les réaux-croix qui n'opèrent que sur le spirituel temporel et dont les résultats se présentent sous la forme d'hiéroglyphes".

Réau-croix signifie puissant prêtre, les réaux-croix ont seuls conservé "la puissance d'ordination sacerdotale du culte primitif ; ceux ainsi ordonnés s'appellent coëns." (Willermoz boucle la boucle : ainsi, dans l'ordre des réaux-croix, dit Ordre des chevaliers maçons élus coëns de l'univers, réside "l'Ordre par excellence, dans toute la force du terme" ; présageons que le culte du sacerdoce primitif ne porte point ombrage au sacerdoce chrétien à la lettre, parce que Jésus-Christ y a perfectionné le sacerdoce primitif ; mais, dans le clergé catholique romain, la théurgie est tombée en déshérence.)

L'Ordre possède, outre son rituel opulent, un livre de référence. Martines de Pasqually annonce, dès le titre, la victoire promise aux chevaliers blancs de la grande guerre cosmique, qui ne sont pas sans motif élus coëns de l'univers : Traité sur la réintégration des êtres dans leur première propriété, vertu et puissance spirituelle divine (19). Des instructions expliquent le rituel, dont plusieurs sont déjà partie intégrante, et le traité, apanage des réaux-croix. Au premier chef, les leçons de Lyon, ci-publiées ; d'autres instructions répertoriées tout à l'heure ouvriront la perspective.

Le culte coën relève en partie du judaïsme, il s'apparente au culte juif, et, avec ses holocaustes résiduels, au culte juif des cohanim, mais ce n'est pas le culte juif et le sacerdoce coën n'est pas le sacerdoce juif rétabli, ni pour l'honneur du peuple élu à jamais ni pour son indignité temporaire. L'une et l'autre qualités, pourtant, le caractérisent depuis mille sept cent cinquante ans qui nous sont deux mille ans.

Le peuple juif doit être regardé comme le premier de tous les peuples, dépositaire de la loi divine, choisi pour être l'héritier légitime. Ce peuple a méconnu la main qui l'avait comblé de biens et l'héritage est passé en d'autres mains et les choisis ont été punis. Mais nous ne sommes subrogés à ce peuple que pour un temps. Ils gardent la préférence.

Le rose-croix dans la franc-maçonnerie, disait le baron de Tschoudy, "le rose-croix, c'est le catholicisme mis en grade". Transposons: le réau-croix, c'est le judéo-christianisme mis en grade.

Ainsi le culte des élus coëns n'est-il pas voué, de par sa religion, à rivaliser avec le culte chrétien, et, de fait, il s'en abstient. Mieux, si le temple maçonnique peut, et s'il doit pour un chrétien qui l'examine, s'articuler par construction sur l'Eglise (20), la théurgie des élus coëns et, par conséquent, leur temple à l'allure de circonférence et leur autel en carré participent essentiellement du christianisme.

"L'un n'empêche pas l'autre", écrit joliment Martines à un scrupuleux. Mais aussi : "Notre Ordre est fondé sur 3, 6, 9 bons préceptes : les trois premiers sont ceux de Dieu, les autres trois ceux de ses commandements et les trois derniers ceux que nous professons dans la religion chrétienne". Soit Noé, l'Ancien Testament et le Nouveau d'où procède l'Eglise. Quelle Eglise ? L'Eglise chrétienne sans doute. Mais qu'est-ce que l'Eglise chrétienne selon le cœur de Martines, qu'est-ce que le christianisme dans le système des néo-cohanim ?

A l'école Pasqually, la sagesse, ou la Sagesse, divine a répandu des vérités partout, en particulier dans le judaïsme, qui prédominait avant le Christ et dont l'Ordre reste empreint, mais le Christ, qui est la Sagesse même, couronne, récapitule et sublime ces vérités. Il est, cet homme et ce Dieu, cet homme-Dieu, il est, cet "homme-Dieu et divin", comme dit Martines, pour distinguer le nouvel Adam d'entre les fils du premier homme, qui sont tous "hommes-Dieu", il est la vérité. Il est la vérité et la vie et la voie. Son Eglise est le nouvel Israël, sans qu'Israël cesse d'être Israël. (Mais, demandons-le, Israël reste-t-il lui-même à titre honoraire ou de par sa fonction rajustée ?)

Si affligeante que soit l'ignorance actuelle des prêtres qui ont voulu être l'Eglise, l'Eglise reste l'asile de la vérité, de l'esprit et de la lumière, et de l'humiliation qui mène à l'amour et à cet obsédant bonheur. Ses prêtres même sont puissants, parce qu'ils offrent le sacrifice réel, et c'est leur privilège. L'Ordre souhaite aider à l'Eglise, il aide aux coëns à saisir le sens oublié ou caché de plusieurs vérités capitales du christianisme. Le principe est sûr. A l'usage, des exposants inhabiles ou bien la difficulté du thème mettent parfois dans l'embarras. L'hypothèse de l'ésotérisme ou de la relégation, soit délibérée, soit accidentelle, pallie ces défauts, sans plus.

Tout en concédant à cette hypothèse bénéfique d'inventaire et sous réserve de l'aménager, un traitement moins opportuniste, et même radical, paraît seul apte à écarter les pires difficultés (21).

Le catholicisme n'est pas le christianisme, réplique Saint-Martin à Chateaubriand, en dressant une liste décapante en haute mer de leurs différences (22). Le christianisme de Martines n'est pas non plus celui de l'Eglise de Rome ; et le Philosophe inconnu est, sur ce point crucial, coën *in aeternum*.

"*Judéo-christianisme*"

Nous touchons au fond : le christianisme de Martines, qui vivifie la théorie et la pratique de l'Ordre des chevaliers maçons élus coëns de l'univers, n'est pas le christianisme latin ni le christianisme byzantin, mais le christianisme antiochien ; son Eglise virtuelle est l'Eglise syrienne, pour autant que l'Eglise syrienne d'Antioche a recueilli la succession de la première communauté chrétienne de Jérusalem, dont Jacques, frère du Seigneur, fut le premier évêque et qui ressortissait au judéo-christianisme strict. Sa liturgie n'avait point divorcé d'avec la liturgie juive et sa gnose orthodoxe puisait aux sources très anciennes de ce gnosticisme juif que des chrétiens pervertirent en gnosticisms hétérodoxes. (Des mêmes sources très anciennes Moshé Idel a montré que la kabbale a découlé, via le Séfer Iézirah.)

Défi aux interdits scientifiques, je persiste à parler, en le professant, de "judéo-christianisme", et m'y crois autorisé, à condition d'expliquer en quel sens actuel prendre et comprendre le mot.

Convenons d'appeler "judéo-christianisme" l'apparente synthèse d'une pratique juive, codifiée par Moïse, aux implications doctrinales, et d'une christologie où s'analyse la foi en Moyses novus, Jésus de Nazareth, le Christ ou le Messie. Puis, modulons cette définition très générale.

Au 1er siècle de notre ère, la foison des sectes juives est de mieux en mieux assurée par l'histoire et l'archéologie ; celle des croyances chrétiennes aussi.

Non seulement, au début de notre ère, l'école juive de Shammaï et l'école juive de Hillel, tout en s'accordant à reconnaître l'universelle juridiction sur les Peuples, de la loi noachite en sept commandements, dont trois sont majeurs, s'opposent sur leur nature salvifique (Shammaï la nie, Hillel l'affirme). Mais encore, parallèlement au mouvement des pharisiens, où coexistent les deux écoles précédentes, et à part des interférences évidentes, se développe, à partir du IIIe siècle avant notre ère, un courant apocalyptique, au double sens du mot apocalypse : les mystères du royaume des cieux révélés et la prévision des fins dernières. (Une amphibologie similaire caractérise la prophétie et le prophétisme.)

Le premier mouvement aboutit au judaïsme proprement dit, talmudique, rabbinique ; le second courant, représenté par les esséniens, les samaritains en marge, et en marge aussi une percée vers les musulmans mutazilites, aboutit au karaïsme, au hassidisme et à la kabbale médiévale, plus que millénaire.

Dans le premier cas, on dirait d'une tradition légaliste et dans le second d'une tradition mystique, remontant, l'une par écrit et l'autre oralement, à Moïse, le maître commun (22*). L'épanouissement de la kabbale au sein du judaïsme normatif et l'attachement des ésotéristes à la lettre pure, sinon à la pure lettre, de la Torah valident des passerelles et même des empiètements essentiels. (De même que dans le rabbinisme, des tendances gnostiques ont cheminé dans le christianisme normatif.)

Les christologies étaient, il y a dix-huit ou dix-neuf siècles, basses ou hautes, pauvres ou riches, à maint degré, avec mainte nuance, s'agissant de la nature humaine ou divine, de la nature humano-divine ou des deux natures humaine et divine de Jésus-Christ ; de l'humanité et de la divinité du Messie crucifié et ressuscité.

Chez les Juifs, flottantes étaient aussi, à l'époque, l'idée et l'image et même la place du Messie, que les chrétiens personnifieront en rabbi Ieschouah. La résurrection de Jésus fils de Marie vérifie son avènement, au-delà du scandaleux supplice, et elle enthousiasme ses disciples qui vivent et meurent et revivent avec lui, en lui et pour lui.

Aucune thèse christologique n'est hérétique avant le concile de Nicée en 325. Avant comme après, différentes théologies sont habilitées à rendre compte d'un même dogme chrétien. Le christianisme peut n'être point paulinien, ou il peut n'être point entièrement paulinien. La lettre de Jacques, non paulinienne au moins, appartient au canon des Ecritures et Paul se prête à tant d'interprétations ! Des écrits gnostiques réputés hétérodoxes érigent Paul de Tarse, qui passe ailleurs pour l'ennemi juré de leurs adeptes, en docteur éminent, ou premier : invite à réfléchir sur la gnose nécessaire.

La jonction du judaïsme et de la christologie ne manqua pas d'influencer leurs formes respectives. Ainsi, de la personne terrestre et céleste du Messie, Fils ou fils de l'homme et Fils ou fils de Dieu, pensée et éprouvée à l'intérieur de catégories angéologiques, et du messianisme marqué au coin des apocalypses. Ainsi, d'une inévitable théorie des deux

alliances, l'ancienne et la nouvelle, telle que, notamment, l'Épître de Barnabé l'esquisse et qu'elle s'exprime dans les Homélie pseudo-clémentines. Au bout du compte, l'entente rend arbitraire la distinction des formes respectives. La synthèse semble parfaite, mais est-ce une synthèse ?

Il peut être expédient de tenir la synthèse pour artificielle, en somme, et de voir dans le judéo-christianisme le résultat d'un effort pour christianiser le judaïsme, précisément pour introduire dans le judaïsme une christologie. Mais l'effort parvient, en réalité, à tirer cette christologie du judaïsme, à la faveur de la venue et de la réception du Messie, à y démasquer cette christologie.

Quand les Gentils et les Juifs s'efforcent de concert ou de conserve, ils sont menés respectivement à un judaïsme des incirconcis et à un christianisme des circoncis. La formule d'Edmund Schweizer est heureuse, bien que le choix de la circoncision comme critère du judaïsme minimal des chrétiens soit discutable, puisque ce critère fut discuté parmi les chrétiens, et l'obligation d'être circoncis abrogée au concile de Jérusalem en 50 ou 51, mais un judéo-chrétien consentant à la tolérance en était-il astreint à se renier ? Entre ces chrétiens d'origine juive, la plupart pharisiens, qui suivent toute la loi, y compris la circoncision, et ces chrétiens pour qui soit le judaïsme est dépassé par le christianisme, soit la loi peut tout au plus servir de règle de vie, non pas de moyen de salut, il est des chrétiens, Juifs ou Gentils, qui n'exigent pas toute la loi, mais une partie, comprenant les lois diététiques, notamment, mais où la circoncision notamment fait défaut. Jacques et ses ouailles semblent avoir été de cette dernière espèce. Les derniers autant que les premiers sont, selon notre convention, des "judéo-chrétiens". Selon Paul ni Juifs ni Gentils, ni non plus l'extermination ou la conversion d'un groupe à l'autre mais une nouvelle humanité qui constitue le corps du Messie, du Christ.

Point d'autre but, néanmoins, chez les uns, dans leur variété, et les autres que de retrouver l'issue du développement dogmatique, de l'achèvement historique méconnu ou oublié.

En réalité, disions-nous, la synthèse, si l'on veut, est spontanée, naturelle ; l'achèvement historique du judaïsme le développe en judéo-christianisme et le christianisme s'y avoue congénial en même temps que congénital au judaïsme.

L'on ne saurait oublier, enfin, l'hellénisation du christianisme à laquelle le judéo-christianisme échappa d'autant moins que les Juifs de Palestine (pour ne rien dire de la Diaspora où la Bible hébraïque fut traduite en grec, au II^e siècle avant notre ère, par des Alexandrins) ne sont pas restés imperméables à l'environnement hellénistique dans lequel ils ont vécu pendant trois siècles. Au sein de la communauté judéo-chrétienne, les "Hébreux" - ceux que l'on qualifiait tels et qui étaient indigènes - parlaient araméen et suivaient toute la Loi ; les hellénophones dits "Hellénistes", dont la plupart n'en étaient pas moins d'origine juive, s'en permettaient la critique.

A l'orient de l'Orient

La profession de foi trinitaire d'Étienne, le proto-martyr, avant sa lapidation, sentence du sanhédrin qu'une foule a saisi, est primitive, exemplaire. Tirons-la des Actes des apôtres, chapitre VII, verset 54, avec les capitales initiales en usage aujourd'hui : "Rempli du Saint-Esprit et fixant les yeux vers le ciel, il vit la gloire de Dieu et Jésus debout à la droite de Dieu. Et il dit : "Voici, je crois les cieux ouverts et le Fils de l'homme debout à la droite de Dieu."

Pourquoi de pareils croyants se seraient-ils privés de célébrer, certains d'entre eux, à la fois le shabbat, jour de l'Éternel, notre Dieu et le dimanche, jour où le Seigneur Christ a vaincu la mort ?

Des judéo-chrétiens, hellénistes, originaires de Chypre, tel Barnabé, et de Cyrénaïque, émigrent à Antioche, capitale de la Syrie-Séleucie, troisième cité de l'Empire, après Rome et Alexandrie et siège du *comes Orientis*. Des conversions en masse et, pour la première fois, les chrétiens sont appelés chrétiens.

Jacques est condamné à mort, dès l'an 62, par le sanhédrin que préside Anan, il est lapidé selon Flavius Josèphe, mais auparavant précipité du pinacle du Temple selon saint Clément d'Alexandrie (et Hégésippe), enfin le crâne fracassé par un foulon.

Une nouvelle vague d'émigration, qui intéresse les "Hébreux", entre 62 et 70, mais surtout entre 62 et 66, quand s'ouvrent pour quatre ans les hostilités de la première révolte juive, emmène des judéo-chrétiens en Transjordanie, principalement, à Pella.

Pourtant saint Jacques et ses successeurs à Jérusalem viendront, sur les premières listes des tenants du siège, dans le fil des grands prêtres du Temple, dont la fonction disparaîtra avec le lieu du culte, en 70. Mais c'est seulement en 135 que Jérusalem disparaîtra, après l'écrasement de la dernière révolte juive contre l'empereur Hadrien qui aura profané son saint nom en celui d'*Aelia Capitolana*. A cette date s'arrête la liste des quinze évêques de Jérusalem transmise par Eusèbe de Césarée. Dorénavant, l'Église de Jérusalem n'est plus dans Jérusalem. Seuls chrétiens à y demeurer, des Gentils, chrétiens point formellement judaïsés. Ce sont eux qui tourneront leurs regards vers Rome, mais les exilés ne transposeront pas la sainteté de la Ville.

A Jamniah, ou Yavneh, en Judée, le sanhédrin, réfugié après la catastrophe de 70, tâche à réorganiser le judaïsme au milieu des nations ; le concile légendaire de Jamniah, symbole de délibérations qui occupèrent plusieurs décades, fixe le canon des Écritures, explique que les bonnes actions remplacent désormais les sacrifices, établit une liturgie provisoire.

Entre dix-huit bénédictions, l'une consiste en une contre-bénédiction : la *birkat ha-minim* vise (au moins à cette époque (23)) les judéo-chrétiens. Cette excommunication rituelle des *nosrim* se situe aux environs de l'an 90, et de 70 à 170 (controverse de Justin avec le rabbin Tryphon) s'étend le siècle où le judéo-christianisme éclate. Ce n'est pas une synthèse qui se défait, c'est l'unité qui se brise.

Sur l'autre bord, les communautés chrétiennes majoritaires, la Grande Église bientôt, hégémonique, ignorent ou détestent, isolent, bannissent peu à peu les communautés judéo-chrétiennes qui se débilitent et qu'elles divisent arbitrairement en groupuscules : ébionites, symmachiens, cérinthiens, nazaréens (ou nazoréens), elkessaïtes...

Le manichéisme naîtra en milieu judéo-chrétien. Son fondateur innove dans la foulée d'Elkessaï (autour de l'an 100), en inférant de la rencontre habituelle aux judéo-chrétiens avec le saint esprit, ou le Saint-Esprit, qu'il spécifie à son bénéfique, une investiture prophétique exorbitante. Mais comment la révélation accordée, troisième dans le temps historique, à la postérité d'Abraham aurait-elle correspondu avec les deux précédentes si l'islam n'avait été semé et s'il n'avait germé dans le même terreau, en veine de sommation ? L'islam, à la lettre, depuis le VII^e siècle entre ouvertement en composition avec le judéo-christianisme, auquel il est inhérent de toujours, comme le christianisme l'est au judaïsme.

Au IV^e siècle, ne subsistent que quelques groupes dispersés de judéo-chrétiens, notamment en Arabie, où l'islam naissant les rencontrera, et une descendance souvent bâtarde, sur laquelle tranche l'Eglise syrienne.

Glorieuse Eglise judéo-chrétienne d'Antioche au II^e siècle, elle est le centre géographique alors et le centre spirituel à jamais de l'Eglise syrienne. En suivant à la trace l'influence de quelques témoins éminents, Ignace en tête, mais aussi Saturnin et Théophile, par exemple maints aspects capitaux du christianisme et des sectes gnostiques, en cette Antioche du II^e siècle, peuvent s'expliquer par la présence et la primauté du judéo-christianisme. Combien d'éléments historiques, littéraires et théologiques s'y étaient ainsi conservés, tandis qu'ailleurs, ils avaient été ou seraient bientôt abolis, et se perpétueront, pour l'essentiel, dans sa vivace chrétienté !

Depuis que saint Pierre établit à Antioche son premier siège patriarcal, avant de venir à Rome, l'Eglise syrienne est la Mère des Eglises orientales. (De cette Eglise des origines, l'Eglise copte est la fille, à l'époque apostolique, et l'Eglise arménienne, au II^e siècle. La première, seule à maintenir la circoncision obligatoire, réussira une nouvelle synthèse, dont le caractère originel en même temps que particulier est très défendable, en apportant, ou en dégageant, un composant égyptien, c'est-à-dire pharaonique et hellénistique. Cagliostro est un grand copte, il sera le Grand Copte pour les francs-maçons d'Occident, au siècle de l'illuminisme (24).)

L'Ordre des élus coëns apparaît comme conciliable sans accroc avec le christianisme et l'Eglise chrétienne, quand rien ne les oppose et rien ne les oppose, pourvu que l'on assigne la maçonnerie explicitement judéo-chrétienne de Martines et la confession chrétienne associée au courant le plus ancien, le plus méconnu et, théologiquement, le plus discrédité de l'histoire du christianisme primitif. Alors, l'apparente conciliation se découvre harmonie préétablie, articulation essentielle et, par conséquent, originelle encore.

La théologie de Martines tourne autour du Christ. Le malentendu, ou l'incohérence, vient de ce que cette théologie différait des théologies protestantes et de la théologie catholique romaine.

Mais il faut une Eglise et ce sera, pour Martines, venu du pays des trois religions, pour Saint-Martin et pour presque tout leur entourage, l'Eglise catholique romaine, faute de mieux, faute de connaître mieux, mais sous réserve d'améliorer. L'Eglise de Rome agréait mieux aux coëns, non seulement parce que la majorité d'entre eux y étaient nés, comme dans la confession dominante dans la région, mais en vertu de ses pompes plus encore que de sa théologie. Deux chrétiens réformés au moins se convertirent au catholicisme romain sous l'influence diffuse de l'Ordre : Bacon de La Chevalerie, substitut général de Martines, à partir de 1768, qui assistera à l'une des leçons de Lyon, et Jean-Jacques Du Roy d'Hauterive qui en prononcera vingt-et-une autres et dont la famille n'en était pas à une abjuration près).

Outre leurs rites réservés, les coëns - nulle dispense prévue en droit pour les frères protestants qu'on admettît à ses qualités - sont astreints à la pratique catholique romaine, y compris à ses exercices de dévotion, mais ils les additionnent de prescriptions judaïques, semblablement à l'Eglise judéo-chrétienne et en conformité avec leur ministère cultuel lié au judaïsme de leur christianisme.

L'Ordre éternel aux temps modernes

L'Ordre est éternel, assure Martines.

En son temps, le grand souverain Martines de Pasqually n'est qu'un, dont le ressort couvre la partie septentrionale, parmi les sept chefs souverains universels de l'Ordre, l'un des sept principaux chefs des douze étendards d'Israël (25). Ce grand souverain-ci évoque avec prudence et discrétion un grand maître suprême de l'Ordre, réclamant Jean-Baptiste Willermoz d'opérer et prier "en faveur de la santé et de la tranquillité d'âme et d'esprit de ce principal chef qu'il vous est ignoré, de même qu'à tous vos frères R.+ , et que je dois taire jusque que lui-même se fasse connaître (26)" ! Six ans après la mort de son maître, Jean-Baptiste Willermoz n'en démordra pas : sous le chef suprême des réaux-croix, sept grands souverains, dont Martines qui, dit-il, avait rencontré deux de ses collègues, l'un en Italie, l'autre en "Asie (27)" (est-ce la Chine, où le Traité sur la réintégration semble suggérer un voyage ?)

En dépit de quoi, le grand souverain de notre région confond sa filiation initiatique avec sa filiation naturelle et il dissimule si peu le rôle personnel qu'il joue pour organiser son association, élaborer sa doctrine et composer son rituel que ses disciples impatientes se voient invités à suivre le progrès de ses travaux et à lui prêter main forte. Mais le principal serait tiré des archives de l'Ordre en sa garde (28).

Les premiers statuts (29) de l'Ordre des élus coëns et son Tribunal souverain, ainsi que le temple de Versailles, datent de 1767 ; Martines quitte la France en 1772 et meurt à Port-au-Prince, en 1774 (30), un mois et demi après avoir envoyé de nouveaux statuts généraux, à signer par les frères du grand temple de Lyon, qui ne parviendront dans cette ville que le 5 novembre. (Où est aujourd'hui ce document ?)

Son second successeur à la tête de l'Ordre refusera, en novembre 1780, à ceux qui, le reconnaissant (à rebours de Willermoz et des siens), en appelaient à son zèle, d'user de son autorité.

La désagrégation commencée avant la disparition physique du maître, qui avait disparu d'abord de la France métropolitaine, des réaux-croix continuèrent d'opérer. En 1822, un seul avait survécu, de son propre aveu, et il n'avait plus que deux ans à vivre : c'était Jean-Baptiste Willermoz.

La résurgence eut lieu, à Paris, en 1942-1943, par la grâce d'une attache spirituelle, et l'Ordre des chevaliers maçons élus cohen (31) de l'univers a repris aujourd'hui force et vigueur. (De même, l'Ordre des chevaliers bienfaisants de la Cité sainte fleurit, de nos jours, au sein du Régime, qui n'est plus que Rite, écossais rectifié.)

Le chapitre de Toulouse, cependant, avait persisté dans son être, au moins jusqu'en 1792, sur la lancée d'Hauterive. Il se distingue ainsi, avec peu de frères, parmi la centaine de membres, à peine, distribués en une douzaine de temples, que l'Ordre hébergea durant ses treize années d'existence officielle (32). (Lorsque Las Casas accéda à la grande souveraineté, Lyon avait choisi l'autonomie provisoire, dans l'attente que le fils Pasqually fût d'âge.)

Hauterive fut le plus persévérant dans le formalisme théurgique qu'il se plaisait à modifier, et le moins dévoué, après Saint-Martin, aux formes maçonniques, dont il avait, dans leurs débuts concomitants, reproché l'oubli à Martines. L'abbé Pierre Fournié, pieux, simple et constant, marcha dans l'esprit de l'Ordre, usque ad mortem, et il mourut, toujours clerc tonsuré, le 7 avril 1825, dans sa quatre-vingt huitième année, étant né à Bordeaux, le 3 février 1738 (33). Tous deux finirent leurs jours en Angleterre.

Le dernier vivant de ces quatre réaux-croix, qui était né en 1730, changea les formes du tout au tout, en instituant ses chevaliers bienfaisants de la Cité sainte. Dans sa nouvelle société, il abolit les opérations théurgiques réglementaires, mais il y renferma les connaissances mystérieuses qui en étaient corrélatives selon Martines, et en dota d'une valeur théosophique la bienfaisance où tous les francs-maçons concourent. La nostalgie de la théurgie cérémonielle le possédera jusqu'au bout, pour lui-même et pour l'Ordre substitué. Qui démêlera l'écheveau, partie invisible, des chimères, des camouflages et des manipulations qu'elle lui a inspirées ?

Cinquante ans tout ronds de peines et de soins consolants m'ont valu d'arracher que le Philosophe inconnu cessât de l'être et ce succès répond au vœu que formule, dans son pseudonyme provocateur, Louis-Claude de Saint-Martin (1743-1803) : il n'avait que le denier de la veuve à offrir à ses semblables, mais il les conjurait de ne pas le rejeter avant d'en avoir éprouvé le prix ; or ce prix tend vers l'infini. Il était le seul notoire, calfeutré par les amateurs, il est devenu le seul célèbre des disciples de Martines. Mais les instituteurs le trahissent en prétendant l'entendre sans l'écouter(34).

Ironique retour des choses : après avoir récupéré l'académisme au profit de Saint-Martin (et de l'illuminisme et de l'ésotérisme et de l'occultisme), il m'incombe de pourfendre l'académisme récupérateur de Saint-Martin (et de toute théosophie). Ces hommes du torrent, le torrent les emporte !

Contre eux, Saint-Martin, exalte, devant les hommes de désir d'aujourd'hui comme d'hier et d'avant-hier, l'esprit coën, n'importe qu'il en ait sublimé les opérations ou bien qu'il les ait altérées, sans toutefois les abolir, en démontrant et en chantant l'initiation par l'interne et une christurgie au-dedans du cœur : sa voie n'a pour but que la réintégration.

L'Ordre martiniste, que le Dr Gérard Encausse (1865-1916), Papus, de son nom d'initié, fonda en 1887-1892, maintenant fort ramifié, tient à son propos quand il tient à Saint-Martin et à Martines par Saint-Martin.

Au commencement des années 1770, les hommes de désir en présence desquels discourt le très puissant maître de Saint-Martin en chair et en os sont des élus coëns réguliers et régulièrement assemblés à l'orient de Lyon. Ses leçons observent l'orthodoxie martinésienne. Saint-Martin occupe, sur demande, un poste de répétiteur. Hauterive aussi, son émule dans l'Ordre et, dans la circonstance, son collègue.

Leur hôte, Jean-Baptiste Willermoz, les joindra comme intervenant, puis, après leur départ, il les suppléera.

I I CONNAITRE POUR OPERER

La science des sages

Quel est le programme de cette école, dont le sérieux nous frappe et dont l'enseignement manifeste une ardeur qui étonne ?

Il faut à l'homme obtenir la communication de l'Eternel, il faut à l'homme incorporisé obtenir la communication de l'esprit bon qui lui assurera celle de l'Eternel. Agir est capital, mais d'abord savoir comment opérer, par conséquent l'apprendre.

"Si le Créateur ou, pour mieux dire, l'homme lui-même a posé par sa prévarication un voile impénétrable entre lui et la Divinité, qui ne lui permet plus d'en connaître l'essence, il doit néanmoins faire les plus grands efforts pour parvenir à connaître sa propre nature et les rapports qui sont entre lui et tous les autres êtres spirituels qui ont été émanés comme lui du sein de la Divinité."

Or, selon la leçon de Lyon, citée à l'instant (35), "nous sommes plus heureux que la multitude de nos semblables, puisque nous avons le bonheur d'être aidés dans ce travail par les instructions de l'Ordre dont nous ne pouvons méconnaître l'authenticité, pour peu que nous en connaissions la source. Elles embrassent tout ce qu'il importe à l'homme de connaître."

L'école, c'est l'Ordre et l'Ordre est un ordre. Un ordre, écrit Martines de Pasqually, est "une société d'hommes liés par des engagements et des motifs pour un même but (36)". Un ordre ? Mais tous sont apocryphes, hormis l'Ordre authentique. Différencions donc : le chevalier maçon élu coën de l'univers est "un partisan de la véritable Sagesse".

Cette Sagesse, majuscule initiale, par crainte d'une méprise, est la Sagesse divine, Dieu-Sagesse, la Sagesse en Christ de qui l'Esprit du Père procède dans le monde, tantôt personne, deuxième de la Trinité, tantôt personnification. Aussi le S capital est facultatif, comme sont facultatives les capitales mises à l'instant aux autres noms divins (et celles qui honorèrent plus haut le Saint-Esprit).

D'abord, par la raison profonde que l'artifice typographique fige en scolastique une métaphysique de la transparence que la théosophie reprend en sous-œuvre. (Le risque est d'ériger la personnification en personne, l'énergie en chose, et de déchoir la personne en personnification, la chose en énergie, défions-nous).

Ensuite, parce que l'élu coën veut mériter le don de sagesse que l'Ordre le prépare à recevoir et à cultiver. Ce don s'accroît en même temps que le vrai sage l'exploite.

La Sagesse signifie le rapport, la communication de sa divinité par la divinité ; elle signifie le Christ et le saint-esprit, Marie et l'Eglise ; leur action médiatrice associée.

Chez l'homme, la Sagesse se fait sagesse. Cette sagesse-là est la sapientia de la scolastique médiévale, synonyme de théologie mystique, laquelle est théosophie. Certes, la *sapientia* est réputée connaissance affective, mais c'est-à-dire qu'en christianisme (et aussi bien en judaïsme et en islam) la gnose est agapéique, l'agapé gnostique. Saint-Martin développera, Martines n'ignore pas.

Et même qu'aimer l'Autre est la façon chrétienne de connaître Dieu. (Le Régime écossais rectifié vivra de cet axiome à appliquer.) La véritable sagesse consiste, selon le grand souverain de notre Ordre, en la connaissance ainsi qualifiée de l'Être suprême et celle de la matière. Le moyen terme est sous-entendu : l'esprit.

Quant à la partie spéculative, le programme se déroule suivant la tripartition de ces trois sections.

Programme

I. Connaissance de la matière.

1. Son origine. - 2. Ses essences constitutives. - 3. Sa décomposition nécessaire.

II. Connaissance de l'esprit.

1. But de la réintégration de la matière et de l'âme passive. - 2. L'âme spirituelle active. - 3. Les esprits mauvais.

III. Connaissance de l'Etre suprême.

1. Moyen de la réintégration de l'âme active. - 2. But de cette réintégration. -

3. Les esprits divins.

Par le culte, en forme de théurgie, bien complet d'une ascèse, le coën veut, à des fins dorénavant claires, "engager l'esprit à se corporiser" : "figures de nuages, de caractères, ou autres, presque toujours blanches ou de quelque autre beau feu". *Magister dixit* (37).

L'Ordre n'est pas une religion, puisque son culte ne supprime pas le culte de l'Eglise, mais, au contraire de la franc-maçonnerie ordinaire, il n'est pas seulement religieux, il est chrétien (comme le Régime écossais rectifié) et, plus encore, il fait corps avec la religion chrétienne (est-ce la prétention du Régime écossais rectifié ?).

L'Ordre est judéo-chrétien à la lettre. Rien de plus touchant que ces catholiques romains pratiquants ou ces protestants pieux, au XVIIIe siècle français, à la recherche intellectuelle, dans la pensée et dans l'histoire, du christianisme primitif que leur expérience spirituelle réinvente.

Abrégé

L'auteur anonyme du morceau suivant était un proche de Willermoz, dans les archives duquel nous l'avons trouvé à la Bibliothèque municipale de Lyon (38) et qui l'a cautionné en corrigeant son texte par deux lignes en marge (39).

Suivant le programme exhaustif qui vient d'être affiché, il abrège les matières enseignées dans l'Ordre et répétées, comme jamais, lors des leçons de Lyon.

La maladresse, la bizarrerie parfois de la tournure forcent notre incorporation métaphorique dans la peau de l'élú coën moyen aux prises avec un étrange qui n'était et ne doit être que de l'étranger temporaire.

DE L'ETAT PRIMITIF, DE L'IMMENSITE DE L'ESPACE ET DU TEMPS

Dieu en son immensité

L'immensité a pour centre la Divinité. Cette immensité semblable à un cercle, la Divinité en occupe le centre, et ce cercle, ou cette circonférence, n'existe que par son centre. C'est de ce centre d'où rejaillissent sur toutes les parties de la circonférence, et de ces mêmes parties sur leur centre, les vertus et la puissance. Mais les plus approximées de ce centre et, de proche en proche, à celles-ci jusqu'aux plus éloignées, leurs vertus et leurs puissances sont plus grandes ou moindres, à raison de leur distance du centre.

Cette immensité existait uniquement avant la prévarication du Pervers ; ce n'est que depuis l'instant de sa prévarication qu'il y a eu un espace et un temps.

Le Grand Emanateur

L'Etre suprême, l'Eternel a toujours existé en lui et par lui, il ne peut se concevoir sans penser, vouloir et agir, depuis qu'il existe, depuis l'éternité passée jusque dans l'éternité future. Il pense, veut et agit continuellement, ou par puissance ou par acte.

Par puissance, en absorbant en lui-même, depuis toute éternité, tous les êtres, tous les produits qui en doivent résulter par émanation, mais dont les facultés ne peuvent, en tant qu'elles sont encore en lui-même, être personnelles à ces êtres, pour ne leur devenir personnelles que par l'émanation qu'en fait la Divinité par son acte.

Par acte, en émanant, par le résultat de sa pensée, volonté et action, des êtres doués de puissances et de vertus, pour agir eux-mêmes par leurs propres facultés, qui sont, à son image, de penser, vouloir et agir, et par leurs propres attributs, qui sont, à sa ressemblance, d'avoir la participation, la puissance, la force, la justice, la miséricorde, etc.

Tels sont tous les esprits innombrables qui sont dans l'immensité de la Divinité, qui participent tous de ses facultés, de ses attributs et de ses perfections et qui sont comme elle indestructibles, lui rendent un culte, la louent, la glorifient, l'adorent, etc., continuellement ; qui, lisant tous dans sa pensée, n'ont qu'une même volonté et ne forment avec leur principe qu'une unité.

C'est à ce centre que réfléchit leur amour et c'est de ce centre que leur amour s'y épure pour rejaillir continuellement en eux.

Mais, comme l'Eternel, par sa puissance et sa sagesse infinie, varie à l'infini ses œuvres, tous ces esprits purs émanés de lui diffèrent tous dans le degré de leur vertu et puissance, selon qu'ils sont, dans l'immensité, plus rapprochés ou plus éloignés du centre d'unité qui fait rejaillir sans cesse en eux ses attributs infinis.

Des esprits émanés

Tout être émané de l'Eternel participe à ses facultés et à ses attributs ; il est son image et sa ressemblance, comme faisant portion de l'essence même de son principe. Les êtres par leurs facultés sont son image et par leurs attributs sa ressemblance, différents de leur principe en qui ces mêmes facultés sont infiniment parfaites et en qui ces mêmes attributs sont infinis en vertu et en puissance, comme diffère le principe du résultat, le générateur de son produit, l'Eternel, qui a eu et qui aura tout en lui et par lui, de l'être libre individuel, qui a été émané de son sein et n'existe que par lui.

L'Eternel a sa loi en lui et par lui et a, par là même, loi éternelle et immuable comme son être même ; l'être émané reçoit la loi de son principe et, participant à sa propre essence, il a, à son image, les mêmes facultés, c'est-à-dire la pensée, la volonté et l'action, et conséquemment la liberté et la volonté pour penser, vouloir et agir.

Il a aussi, à sa ressemblance, ses mêmes attributs de puissances, de vertus, de forces, etc., avec la différence expliquée ci-dessus, non seulement par rapport à ses facultés et à ses attributs avec son principe, mais relativement à tous les autres êtres émanés.

1, 3, 4, 10 : la Divinité et le divin

La Divinité, par sa nature, porte effectivement le nombre 1, mais à cause que cette vérité renferme 3 facultés inhérentes en elle, le nombre 4 lui convient pareillement.

Les êtres émanés de l'unité universelle, n'ayant reçu leur individualité que par les 3 facultés de cette unité et en étant le résultat, portent aussi le nombre 4. Ce nombre se trouve encore dans leur image, avec leur principe générateur, en ce qu'ils ont comme lui 3 facultés renfermées dans leur unité.

Le quaternaire de la Divinité est un nombre parfait, en ce qu'il renferme, avec les trois facultés de l'unité, leur opération. Aussi renferme-t-il tous les nombres, puisqu'en les additionnant progressivement de 1 à 4 : le résultat est le dénaire, ou l'unité dans sa circonférence et au-delà de laquelle rien n'existe.

2 : le Pervers et la perversité.

Le chef d'une classe, d'un cercle d'esprits purs, en se complaisant dans le degré éminent de ses vertus et puissances, voulant s'égaliser à son principe et se former une unité opposée à son unité éternelle, les esprits de la classe de son cercle et les esprits des autres cercles, ou classes, lurent dans sa pensée. La volonté du chef acquiesça à sa pensée. Les esprits des quatre classes, avec leur chef, ou adhérèrent à sa volonté ou la rejetèrent en restant unis à l'unité suprême.

A cette prévarication commença le temps. A l'instant, pour séparer le pur d'avec l'impur, le mal du bien, l'unité éternelle et bonne de l'unité temporelle et mauvaise, l'Être supérieur créa l'espace.

Les esprits même de ces quatre classes qui n'avaient que lu dans la pensée mauvaise du chef, se trouvant souillés en quelque manière (parce que, dans l'immensité de la sainteté et de la pureté, la pensée seule du mal est une souillure), furent les ministres mêmes de la justice suprême, pour contenir et molester l'esprit pervers et ses complices.

Le nombre 2 ne pouvant s'adapter, en quelque manière, personnellement à aucun être, en ce que 2 est une unité opposée à une autre unité, ce nombre caractérise donc tout être dont la volonté perverse et impure se détermine au mal et rejette le bien, et qui viole par là la loi, les préceptes et les commandements qu'il a reçus de son principe.

Espace, temps, formes

Le mal s'étant manifesté par son opposition au bien, le temps, l'espace et les formes furent aussitôt établis et, pour leur formation, les esprits, ou intelligences, de l'axe central furent émancipés d'émaner hors d'eux les essences élémentaires constitutives de tous les corps et de toutes les formes ; et toutes les formes y furent combinées, chacune d'une essence pure et simple et relative à l'élément qui était propre pour l'incorporation, ou la forme, de chaque être.

Ces essences élémentaires n'ont pu être qu'au nombre de 3, relativement aux trois facultés.

Tous les pervers étant renfermés dans l'espace et le temps, leur chef fut jeté dans le plus profond abîme de la région sensible ; les plus coupables de ses complices furent placés dans des espaces ténébreux de cette région et tous les autres pervers, dont la pensée seule s'était complue dans celle de leur chef, furent jetés sur la surface de la même région.

Les esprits impurs, comme êtres intelligents lisant dans la pensée les uns des autres, les moins criminels, qui étaient sur la surface de leur région, devinrent les agents de leurs chefs, et tous nécessités également à n'avoir qu'une volonté mauvaise, à ne pouvoir former que des actes

impurs, leurs productions, leurs résultats tendent constamment à s'opposer à la volonté de leur principe et à vouloir rabaisser la gloire et la puissance de l'Eternel.

Tous résultats du ternaire sacré ayant la pensée, la volonté et l'action, à l'image de leur Créateur, et des attributs de puissances et de vertus, à la ressemblance de leur principe, ces trois facultés devaient être toujours en eux actives et produire par leur action des opérations, ou résultats ; mais ils étaient tenus de les produire conformément à la loi que leur Créateur avait prescrite.

Le démoniaque, 5, et le temporel, 6.

Le chef de tous ceux qui prévariquèrent dans les classes, ou cercles, des esprits qui avaient été émanés ou émancipés pour la gloire de l'Eternel, en contrevenant à la loi qu'il avait reçue, son opération, ou plutôt sa pensée et sa volonté mauvaise, ou perverse, se trouvant en opposition à sa loi et par là même au bien, il ajouta à son quaternaire 1, qui produisit son nombre quinaire, qui est le nombre démoniaque de lui et de tous ses complices ; lequel, même après le temps, les constitue toujours êtres quinaires, comme restant entachés, en quelque sorte, de leur opération mauvaise.

C'est ce quinaire qui, nécessitant la création de l'espace et du temps, produisit le sénaire, c'est-à-dire que les 3 facultés de l'unité y concoururent, si l'on peut ainsi parler, chacune par leur résultat mort, comme n'en dérivant que médicalement ; et de ce concours des 3 facultés de l'unité avec aussi les 3 opérations qui en résultèrent est provenu le sénaire, qui est le nombre de la création de l'espace et du temps.

Le sénaire temporel comme résultat de ces deux ternaires, l'un des 3 essences élémentaires constitutives des formes corporelles, l'autre du véhicule, ou principe de vie, tel que les principes des 3 classes d'animaux ou des 3 règnes corporels.

Derniers émanés, les hommes

Aussitôt que le chef des pervers avec tous ses complices furent renfermés dans l'espace et le temps, ils furent séparés de leur principe et, ne pouvant plus lire dans son sein, n'ayant plus de communication avec la vérité ni de connaissance du bien, condamnés par l'Être suprême, par analogie à la pensée mauvaise et à la volonté impure qui les avaient fait déchoir de leur gloire, à n'avoir constamment que la pensée et la volonté perverses et à ne produire que des actes d'impureté ou d'iniquité.

Mais le grand Être, dont la sagesse et la puissance concilient toujours sa justice avec sa miséricorde, émana de son sein des êtres purs et intelligents, revêtus de puissance pour opérer dans le temps sur les formes et, conséquemment, avec les facultés de s'incorporer à leurs volontés, mais nécessités, par la loi même de leur émancipation, à y agir et opérer conformément à celle que chacun d'eux avait reçue pour sa mission et à raison de laquelle ils furent émancipés par le nombre 7, nombre du sabbath.

Adam émancipé, le premier médiateur

Pour contenir avec encore plus de puissance ce Pervers et tous ses complices, l'Eternel émancipa une de ces intelligences qui fut l'homme et lui donna son verbe de puissance, pour régir l'espace et le temps et y dominer sur tous les êtres intelligents qui avaient été émancipés pour agir et opérer sous son autorité supérieure à tous ces agents en puissances et en vertus. Par le nombre de son émancipation, il fut huiténaire.

Ce chef fut incorporé par la puissance de l'Eternel dans un corps simple et glorieux et impénétrable dans tous les combats que le Pervers pouvait lui livrer. Cette incorporation s'opéra par l'action de l'esprit majeur, qui le nécessita d'opérer ses 3 actes résultant de ses 3 facultés. Il reçut aussi la puissance d'incorporer les puissances de son cercle, qui étaient hors de l'espace et du temps, pour y être ses agents, ses ministres et ses coopérateurs.

L'homme et ses agents, régissant l'espace et le temps, devaient y contenir et y molester le Pervers, pour manifester sur lui et sur ses complices la justice et la miséricorde de l'Eternel, pour être pour ces esprits pervers l'agent bienfaisant de sa miséricorde, le ministre de sa justice et un être intermédiaire, parce que le Pervers, par l'opposition de son unité mauvaise à l'unité bonne, avait rompu toute correspondance avec son principe. Tous ces êtres intelligents, ainsi que le Pervers même, étaient les seuls êtres existant dans l'espace. Tous les corps dont les intelligences se revêtaient et toutes les formes qui distinguaient ces différentes régions n'étaient que d'essence simple et incorruptible.

Sa liberté

L'homme, pour agir, tenait toute sa puissance, sa force et ses vertus de la correspondance, ou de la perpendiculaire, qui subsistait de lui à son principe, et par cette liaison il lisait continuellement dans la pensée de son principe et en opérait la volonté avec une telle puissance qu'il pouvait varier sa forme ou la changer, en réintégrant en lui la première et en en produisant une autre, ce qui s'opérait par le changement d'action.

L'homme, après avoir opéré les 3 actes par lesquels sa volonté était nécessitée et par lesquels il venait de manifester sa puissance dans la création, il lui en restait un 4e à faire, qu'il devait opérer avec la liberté de sa volonté : bon, si sa volonté s'y portait conformément à sa loi ; abominable, si sa volonté s'écartait de cette loi. Dans le premier cas, le résultat de son acte devait accomplir son quaternaire, dans le second cas son résultat allait être un ternaire.

Sa tentation

Sa loi lui prohibait de toucher à l'arbre de vie et de mort et à l'arbre de la science du bien et du mal. L'arbre de vie était la puissance même de l'Etre suprême, comme seul principe, seul générateur de tous les êtres ; l'arbre de mort était la peine que sa loi lui infligeait. L'arbre de la science du bien était pour lui son acte, conformément à sa loi, d'unir sa volonté à celle de son principe, pouvant à tout instant lire dans la pensée même de son principe.

Les allégories de ces arbres de vie et de mort, de bien et de mal n'étaient pour lui qu'une allusion de l'abus et du bon usage qu'il ferait pour opérer le 4e acte. Si l'homme l'avait opéré selon sa loi, il aurait été toujours heureux ; il se serait conservé toutes ses vertus, toute sa puissance, parce qu'il aurait toujours lu dans la pensée de l'Etre suprême et qu'il n'aurait conséquemment agi que selon sa pensée et que par la volonté de ce souverain Etre. Malheureusement pour lui, il se complut dans les 3 actes de puissance qu'il venait d'opérer, au lieu d'en glorifier uniquement son principe.

Cette pensée mauvaise fut en opposition à celle de la loi que lui avait donnée son principe, relativement à son 4e acte. Il voulut, en quelque manière, créer par sa puissance douée de vertus pour reconnaître son ennemi, pouvant, en recourant à sa perpendiculaire, lire dans la pensée de l'Etre suprême. Sa complaisance dans sa pensée mauvaise parvint à le distraire de tous les secours qu'il dépendait de lui d'avoir pour rectifier sa pensée, et il négligea tous les moyens qu'il avait pour reconnaître son ennemi.

Sa prévarication et sa chute

L'homme, par sa pensée mauvaise, donna lieu au Pervers d'y pouvoir lire, par la raison même qu'elle était mauvaise. Il s'approcha de lui sous la forme d'une intelligence et s'annonça comme étant envoyé de l'être bon. Cette forme sous laquelle il s'approcha de l'homme le séduisit ; l'aveuglement qu'opérait en lui sa volonté mauvaise lui empêcha de reconnaître son ennemi, qui le trompa par sa forme même et son action démoniaque.

Enfin, il détermina sa volonté à adhérer à sa pensée mauvaise, il agit en conséquence. Il ajouta une unité à son nombre huiténaire, ce qui produisit le nombre neuvaire, nombre qui lui retrace sans cesse son crime, son premier état, celui de gloire, dont il est déchu, etc., son état actuel de mort et de corruption et sa prochaine dissolution, ainsi que celle de l'espace, du temps et de toutes les formes qui y sont contenues.

Par ce second crime, le Pervers perdit un médiateur, un être intermédiaire par lequel il pouvait se réconcilier. Le succès de sa séduction ne servit qu'à éloigner de lui la manifestation de la miséricorde de l'Être suprême et à appesantir sur lui sa justice.

Sa mort spirituelle

L'homme, par son acte abominable, ayant opéré une production sensible, un assemblage impur, l'incorporation d'un mineur dans un corps élémentaire, perdit aussitôt sa perpendiculaire et, par là même, sa puissance et toutes ses vertus. Il fut aussitôt précipité avec sa production dans la région des pères et des mères, où il est mort spirituellement, n'étant plus qu'un être pensif et non pensant, n'ayant plus qu'une volonté affaiblie, qui est la seule faculté par laquelle il a à expier et se purifier sur cette région terrestre, après avoir été réconcilié temporellement par l'esprit en suite de son repentir.

Le verbe de Dieu, médiateur pour de bon

La prévarication de l'homme, chef de son cercle, nécessita également de la justice et de la miséricorde de l'Éternel un médiateur bien plus puissant, pour contenir les esprits pervers et pour fortifier la faible volonté de l'homme contre les séductions de leur volonté mauvaise, pour les secourir dans tous les dangers où ils allaient être exposés dans les combats continuels que lui livraient ces esprits impurs ; qui pût vivifier ses facultés, pénétrer de sa lumière sa pensée, épurer sa volonté, lui aider même à expier son crime ; qui le réconciliât avec son principe et qui tînt de sa propre essence ses vertus, sa puissance, sa loi, pour perfectionner et finir l'œuvre de sa miséricorde et de sa médiation.

Ce sage médiateur, cet agent puissant fut le verbe, cette volonté procédant de la pensée éternelle, qui est la vie et la lumière et par qui tout a été créé. Ses agents et ses ministres furent des esprits intelligents, des êtres spirituels nécessités par leur loi à faire et à accomplir l'œuvre pour laquelle l'Être suprême les a émanés et destinés.

Les pervers, condamnés à persévérer dans leur volonté mauvaise et par là contraints à répéter leur premier crime de s'opposer continuellement à la pensée éternelle, à sa volonté, à son verbe, constituent, dans l'espace et le temps, en raison inverse de l'œuvre que le verbe y opère par ses ministres et ses agents, cette double loi d'action et de réaction, d'où résulte le contraste effrayant de pur, de saint, de lumière et de vie, et par là même toujours stérile, tandis que l'autre vivifie tous les êtres, dispense sa lumière sur toutes les facultés spirituelles et, par son action puissante, y fait germer toutes les vertus.

L'espace recréé

Après la prévarication de l'homme, l'Eternel fut nécessité de faire force de loi sur ses agents, pour leur faire opérer des actes analogues à celui par lequel l'homme, par un abus déplorable de sa volonté, venait de contrevenir à sa loi.

Cet être, qui avait été émancipé et qui avait reçu le verbe de puissance pour régir et gouverner l'espace, par lui-même directement ou par des intelligences secondaires, ses agents et ses ministres, pour maintenir cet espace et toutes les formes qui y étaient contenues dans leur nature vierge, pure, simple et incorruptible, ayant par sa prévarication fait un acte d'incorporation terrestre, impur, corruptible et, par là même, abominable, tout cessa d'être pur et vierge. Les trois éléments devinrent composés, mixtes et impurs et, par là même, neuvaires. Dès lors, les formes des corps tendirent à la corruption et à la dissolution, par le combat et la réaction réciproque de ces éléments les uns sur les autres.

Cette prévarication nécessita aussi la force de loi pour la production des véhicules des germes des corps, attendu qu'étant pour un temps corruptibles et impurs, ils ne pouvaient plus exister qu'en succédant les uns aux autres par une génération qui, se propageant, par cet acte même de propagation rappelle continuellement l'origine et la cause de la corruption des corps et des formes. Tel fut l'état constitutif des corps terrestres et élémentaires.

Les corps n'ayant qu'une existence momentanée dans leur forme, ils ne se renouvellent que successivement les uns aux autres, par la génération. Ne pouvant naître, croître, se conserver pour un temps que par action et réaction, il a fallu les alimenter par des éléments qui eussent en eux la force de la réaction. Il fallut des influences continues sur cette terre, la matrice des corps, pour produire et former les formes qui, par leur action et réaction, devinssent la plupart propres pour alimenter les formes corporelles. Il se fit enfin, par la prévarication de l'homme, une seconde création, ou plutôt cet espace changea de nature et d'objet physique.

Contagion du crime paternel

Lorsque le premier homme commit son crime, tous les mineurs de son cercle, comme étant ses agents, y participèrent, pour ainsi dire, d'une manière, et par là ils ont contracté une souillure. Tous les mineurs qui ont été incorporés et tous ceux qui le seront successivement auront donc pour tâche de se purifier de cette souillure, et encore de la tache qu'ils ont contractée par les actes impurs de leur père corporel.

Mais, s'ils négligent les secours qui leurs sont offerts par l'esprit majeur et les intelligences préposées pour l'assister, le diriger, l'inspirer et le fortifier et qu'ils se livrent aux actes de leur volonté impure et au dérèglement de leurs sens, ils auront encore à expier ces mêmes erreurs, ce qui augmentera leur tâche infiniment.

Nous, ici-bas

L'homme dans cette région sensible et sous le fléau de la justice éternelle, sa carrière corporelle y est pour lui une continue expiation. Il y souffre par l'intellect et le sensible et a toujours à combattre contre le Pervers qui l'actionne et le moleste et à repousser ses illusions.

Mais, au milieu de ses maux, de ses souffrances et de ses combats, lorsque sa volonté se porte au bien, il est soutenu par l'esprit majeur, vrai réceptacle des bénédictions et des miséricordes de l'Eternel dont il est l'agent puissant pour manifester sa gloire, sa puissance, sa justice et sa miséricorde, et qui a autorité sur tous les êtres contenus dans l'espace et le temps, qui sont ou comme agents, ou comme expiants, ou comme en pâtimant. Il est consolé par les intelligences préposées pour le diriger, qui actionnent et vivifient ses facultés intellectuelles et épurent sa volonté désordonnée en lui faisant opérer le bien.

Ainsi, d'un côté, s'il est actionné par le mal, de l'autre il l'est par le bien. Etant placé au milieu, c'est à lui de choisir. S'il choisit mal, il se rend coupable de son mauvais choix.

Nous, dans l'au-delà

L'homme détaché de sa forme, son être intellectuel a à expier ses souillures, ses iniquités et son premier crime. Sa pensée, pour lors, ni distraite par les sens ni asservie par les organes, y répand toute son énergie. C'est pour lors qu'elle n'est occupée ni affectée que de son crime et de ses souillures et, combattue sans cesse par le Pervers, elle a de plus grands efforts à surmonter, comme lisant dans la pensée même du Pervers. Ce combat continu est purement spirituel, cette expiation est plus ou moins forte et a plus ou moins de durée, selon qu'il y est entré souillé ou impur et selon les efforts qu'il fait, qui peuvent avancer ou retarder son expiation.

De ce cercle sensible l'être éternel de l'homme passe dans le cercle visuel et là, où il doit se purifier, son état y est moins pénible et y reçoit plus de secours.

Enfin, du visuel il passe au rationnel pour se réconcilier, où il restera jusqu'au dernier avènement du Christ et d'où, après la dissolution de l'espace et la fin des temps indiquées par le neuvaire et auquel le dénaire procédera, il rentrera avec tous les autres êtres intelligents dans l'unité comme dans le centre de toute félicité.

Mais l'homme qui, en quittant sa forme, est uni par ses souillures abominables, par son orgueil, son incrédulité, avec le mauvais principe, qui en a été l'agent vis-à-vis de ses frères, va dans l'abîme où il porte sa pensée et sa volonté mauvaise, pour y souffrir la privation de tous biens et s'y unir dans le centre de l'unité mauvaise jusqu'à la fin des temps.

La Figure universelle

Le maître lui-même, au tableau, a résumé sa doctrine, qui n'est sienne, à l'en croire, qu'en surface. Un tableau de l'univers en ses trois immensités, et, au sommet, un arc de l'immensité divine ; le Tableau universel, dit aussi la Figure universelle. Moïse lui-même en disserte dans le Traité - le midrach - sur la réintégration (40).

Fouillons cette Figure, dans le dessin de Saint-Martin, joint à sa copie du Traité, pour une vue plus large et plus fine de la doctrine à l'instant ramassée, que les leçons de Lyon détaillent (41).

Une description autorisée

La "description" de la Figure universelle par Jean-Baptiste Willermoz "est une explication excellente qui facilite beaucoup la lecture de ce tableau (42)". L'orfèvre parle d'or, écoutons le conseil de Van Rijnberk, écoutons Willermoz.

Préambule. "L'immensité divine que nous nommons aussi monde divin et incréé [...] domine et sépare l'espace universel et les mondes créés, est une immensité sans borne et sans limite qui s'accroît sans cesse et s'accroîtra sans fin pour contenir la multitude immense des êtres spirituels et intelligents émanés du sein du Créateur. Dieu en est le centre, et ce centre remplit tout [...] ce triangle divin est entouré de la multitude immense des êtres spirituels et intelligents qui en sont émanés et forment ensemble quatre classes distinctes."

Première classe : cercle des esprits supérieurs dénaires, agents de la puissance universelle dénaire du père créateur.

Deuxième classe : cercle des esprits majeurs huiténaires, agents du verbe de Dieu, qui est l'être de double puissance quaternaire.

Troisième classe : cercle des esprits inférieurs septénaires, agents de l'action divine opérante, de puissance quaternaire divine et opérant la triple essence créatrice.

Quatrième classe : cercle des esprits mineurs ternaires.

L'espace universel fut créé pour être le lieu d'exil, de séparation et de punition des êtres coupables qui, étant indestructibles par nature, ne pouvaient plus être anéantis.

Déplions la carte routière des élus coëns.

L'axe feu central

"Cet espace est borné et environné de toute part par une immense circonférence ignée et impénétrable, dénommée philosophiquement axe feu central, formée par la multitude des esprits inférieurs demeurés fidèles, qui reçurent ordre du Créateur de [le] défendre contre toute action démoniaque, pendant la durée des temps fixés par la justice.

Explosion du chaos

C'est dans ce merveilleux espace que, lors de l'explosion du chaos, furent mis en action et mouvement toutes les parties de l'univers créé, les cieux, les astres, les étoiles, les planètes, les corps célestes et terrestres et généralement tous les êtres actifs et passifs de la nature, où toutes ses parties et chacune en particulier, opèrent avec une précision admirable leurs actions journalières, conformément aux lois d'ordre qu'elles venaient de recevoir du Créateur divin.

Le terrestre

Il se compose de deux parties principales : au centre de la partie inférieure, dénommée monde terrestre, est placé le corps général terrestre de la terre proprement dite, surmontée des trois planètes inférieures nommées Jupiter, Vénus et la Lune, qui répandent leur influence et opèrent plus immédiatement sur lui leur action, en correspondance avec les quatre planètes supérieures.

Le céleste

La partie supérieure de l'espace universel, dénommée monde céleste, renferme les quatre planètes supérieures nommées Saturne, Soleil, Mercure et Mars, qui forment ensemble les quatre régions célestes, dominant l'universel et sont en correspondance avec les quatre cercles spirituels du monde surcéleste qui les surmonte et dont nous parlerons ailleurs. C'est au centre des quatre régions célestes de ce quaternaire temporel que Moïse a placé, avec l'arbre de vie, le paradis terrestre, que les géomètres matériels cherchent sur la terre. C'est dans ce même centre régional qu'il a placé l'homme émancipé, pur et saint, image et ressemblance de Dieu, et qu'il établit le siège de sa domination universelle sur les êtres et les choses créées.

Le surcéleste

Au-dessus du monde céleste et des quatre régions planétaires supérieures qui la composent, il existe un autre espace immense, dénommé immensité et monde surcéleste, créé en même

temps que les mondes inférieurs. Cette immensité environne, protège et défend très puissamment contre toute action démoniaque la circonférence ignée de l'axe feu central qui borne et limite à jamais l'espace universel ; elle sépare l'immensité divine incréée des trois mondes inférieurs créés ; elle est habitée et remplie par la multitude des êtres spirituels que le Créateur a soumis à la loi du temps, ils y forment, en similitude de l'immensité divine, quatre classes distinctes par leur nombre d'actions, par leur vertu, leur faculté et par le degré de puissance temporelle dont elles sont revêtues.

Les mineurs, ou les hommes

Le quatrième cercle, que les sages ont nommé cercle des esprits mineurs quaternaires, est en aspect du centre divin auquel il est uni par sa ligne perpendiculaire. C'est dans ce cercle qu'il a plu au Créateur d'émaner de son sein et d'établir la classe générale des intelligences humaines nommées hommes, par l'acte absolu de sa sixième pensée de création, pour être leur chef-lieu d'émanation, sixième pensée dont on a fait un sixième jour, comme si en Dieu il pouvait y avoir ni temps, ni jour, ni intervalle.

Adam

C'est de ce même cercle qu'il lui a plu ensuite d'émanciper et de sortir le premier homme que nous nommons Adam, quoique ce ne soit pas son vrai nom, et de l'envoyer, pur et saint, habiter le centre des quatre régions supérieures du monde céleste et y établir le siège de la domination universelle, dont il le revêtait sur toutes les choses créées. C'est aussi dans ce centre régional que devaient être émancipés et envoyés à leur tour tous les autres mineurs-hommes de sa classe dont il demanderait du Créateur l'émancipation pour venir l'aider dans ses augustes fonctions, pour les opposer à la multitude des esprits rebelles et comprimer tous ensemble leur action perverse."

Partir du ternaire

Les leçons de Lyon sont irriguées par la science des nombres, elles reflètent sur ce point, comme sur tous les autres, la doctrine du maître. Le lecteur l'affrontera donc. Puisse le tableau des principaux ternaires éveiller son attention (43).

Le ternaire a été choisi, parmi les dix pages du livre de l'homme, parce qu'il faut commencer avec ce qu'on a. 3 est nombre du mode universel, selon quoi tout est produit, et nombre des formes produites ; nombre du verbe et du saint esprit en action, nombre de leurs agents créateurs ; nombre de notre monde, pauvres de nous, riches de nous.

Exhortation de la Sagesse

Ma volonté

"Non, je ne veux point que tu t'éloignes plus longtemps de moi, je veux te préserver de cet état de mort où tu t'enfonces à chaque instant. Je veux t'enseigner à observer mes œuvres, je veux que tu reconnasses ma vérité à tous tes pas. Alors, tu n'hésiteras plus à me prendre pour ton guide, et ton âme avouera qu'elle ne peut être ferme et inébranlable qu'en vivant éternellement selon ma loi."

Le ternaire

"Connaissant donc que c'est là la première loi des corps, tu jugeras bientôt que c'est aussi celle que j'ai employée, comme la plus simple, pour borner mes productions matérielles. Jugeant ensuite que ma loi étant une et ennemie de la confusion, ce ternaire doit être universel et servir de principe à tout ce qui tient aux êtres de forme, tu examineras, en effet, s'il peut s'appliquer à tout, tu le chercheras partout, et, ce qu'il y a de plus satisfaisant, c'est que tu le trouveras partout. (44)"

Or, il n'est point de triangle sans un centre et le centre ou la vie n'appartient qu'à l'Être créateur, médiatement ou immédiatement. D'où le saint quaternaire. Quaternaire est l'essence divine pour l'émanation spirituelle de tout être spirituel de vie. Insignes, l'émanation quaternaire de l'homme, et son émancipation, également quaternaire, le marquent, entre tous esprits, du chiffre 4.

Aussi, de Dieu à l'homme, celui-ci est-il le quatrième terme, extérieur au ternaire, et de l'homme à Dieu, le quatrième terme, dans la même situation, est-il Dieu. L'âme mineure, en effet, correspond, en l'homme, avec l'intellect, l'intellect avec l'esprit, et l'esprit avec la Divinité. Jamais trois sans quatre, Dieu toujours inclus. Ainsi, divin, humain, divino-humain et humano-divin, le quaternaire complète le dénaire par lui-même et domine sur le sénaire du double triangle, nombre de la création et loi de tous les nombres.

La mathèse

La mathèse est la science universelle de la mesure et de l'ordre. Les mots en complément forment l'adjectif, et la science de la mesure et de l'ordre, pour être vraiment universelle, doit être aussi la science de la démesure et du désordre. Elle l'est aux fins d'une technique de remise en mesure et en ordre.

La technique des sages découle de leur science. La science des nombres est la charpente de la science des sages. Avec des mots, en répétiteur circonspect et rompu de l'école privée des coëns, Willermoz décrit au prince Charles de Hesse-Cassel cette mathèse, où le ternaire préside.

La science universelle

"Je pense qu'il existe pour l'homme actuel une science universelle par laquelle il peut parvenir à connaître tout ce qui se rapporte à son composé ternaire d'esprit, d'âme et de corps dans les trois mondes créés, c'est-à-dire dans la nature spirituelle, dans celle animale temporelle et dans celle élémentaire corporelle.

Je ne fais point ici mention du quatrième monde, le divin, parce qu'il n'est plus donné à l'homme, dans son état actuel, d'y lire immédiatement et, si parfois il y lit encore, ce n'est plus que subsidiairement.

Par cette science il peut espérer s'approprier les vertus des trois mondes et de s'en procurer les fruits.

La science universelle, embrassant les trois natures, se subdivise aussi en trois classes ou genres de connaissances naturelles et relatives ; et chacune de ces classes est encore susceptible de quelques subdivisions particulières, ce qui multiplie beaucoup les branches des connaissances humaines. [...]

Les connaissances supérieures

Je diviserai donc la masse entière des connaissances en deux genres seulement, et pour les distinguer je nommerai l'un supérieur et l'autre inférieur, mais comme l'un et l'autre sont exclusivement du domaine de l'être intellectuel ou actif de l'homme, et nullement du ressort de sa nature inférieure passive, le premier peut augmenter son bien-être temporel par le secours des deux genres, et multiplier par eux les jouissances propres à sa nature et à son état actuel mixte.

Cependant, la première espèce sera toujours supérieure relativement à son but qui est tout spirituel. Par elle l'intelligence, se dégageant en quelque sorte du sensible auquel elle est liée, l'élève à sa plus haute sphère, et je suis fondé à croire que dans celle-là se trouve la connaissance du vrai culte et du vrai ministère sacerdotal, par lequel le ministre offre son culte à l'Eternel, par la médiation de notre divin Seigneur et Maître J.-C., pour la famille ou la nation qu'il représente.

C'est aussi dans celle-là seulement que j'ai reçu des lumières et des instructions et dans laquelle j'ai eu le bonheur d'acquérir quelques preuves qui feront toujours la consolation de ma vie. (45)"

Ces lignes sont du 8 juillet 1781. Trois ans plus tôt, leur auteur a confié, lors du convent de Lyon, la doctrine de Martines aux chevaliers bienfaisants sortis tout armés de ses souvenirs et de ses cogitations ; il prépare avec les directeurs allemands de la Stricte Observance templière l'extension de sa réforme sur le plan international, lors du convent de l'année suivante à Wilhelmsbad. Il rêve d'adapter la théurgie coën pour que l'Ordre successeur en ait sa part.

"Le système de l'Ordre des grands profès diffère essentiellement des précédents, en ce que, ne promettant aucun résultat physique et n'annonçant qu'un but spirituel moral à la portée de tous ceux qui y sont admis, il remplit parfaitement le but. Mais si à ce premier on en joint un autre, ainsi qu'il me paraît possible, qui promette quelques succès physiques dans la science naturelle, avant de l'annoncer, on doit - ce me semble - s'être assuré de pouvoir donner aux élus des moyens certains de se procurer la preuve de sa vérité.46"

Le rêve de Willermoz ne se réalisa point, sans doute parce que, tout simplement, le Régime écossais rectifié est le Régime écossais rectifié, selon le projet avoué de Willermoz, pris à son propre piège, et que l'Ordre des élus coëns est l'Ordre des élus coëns, réfractaire à tout abâtardissement.

Ce pourquoi les maçons rectifiés, à plus forte raison s'ils ont accédé à la grande profession, font d'excellents candidats au coën, et vice-versa. Sur ce point, le démiurge des convents de Lyon et de Wilhelmsbad ne s'est pas trompé. Le Régime écossais rectifié ne vit que par la doctrine de la réintégration et pour la réintégration, comme l'Ordre des élus coëns. Ici et là, diffère le modus operandi.

Eloge

A vanter la qualité du mystagogue, le soyeux lyonnais et le gentilhomme tourangeau s'accordent, l'incorrigible sociétaire et le "Robinson de la spiritualité". "Cet homme extraordinaire auquel je n'ai jamais connu de second (47)", écrit Jean-Baptiste Willermoz de Martines, et Saint-Martin : "cet homme extraordinaire qui a été pour moi le seul homme vivant, de ma connaissance, dont je n'aie pas fait le tour (48)".

Même après s'être distancé de la théurgie cérémonielle, parce qu'il y trouvait mêlé trop d'astral, le Philosophe inconnu, ébloui de rencontrer, chez Jacob Boehme, Sophia et le Roi du

monde, dont son premier maître n'avait soufflé mot, déduit que son premier maître ne croyait pas ses élèves dignes de porter d'aussi hautes vérités. (Martines en parle à mots couverts.)

Il ne lui fera vrai grief, avant de passer ce jugement, que de l'avoir méconnu : "Si Martinez de Pasqually, qui était notre maître à tous avait voulu me connaître, il m'aurait conduit autrement qu'il n'a fait et aurait fait de moi un autre sujet", mais la restriction aussitôt : "quoique je lui aie cependant des obligations inexprimables et que je remercie Dieu tous les jours d'avoir permis que je participasse, quoique en petite mesure, aux lumières de cet homme extraordinaire [...]". Cela écrit en 1789 au plus tôt et jamais démenti. Et la théurgie cérémonielle jamais non plus exécrée.

"La société fondée vers 1760 par Pasqually est, tant par ses doctrines que par son objet, le plus intéressant des groupements occultistes qui, à cette époque, se sont abrités sous l'acacia maçonnique (49)", constate René Le Forestier (1868-1951). Le scepticisme de cet historien de l'Ordre, qui l'a beaucoup étudié, avec un bonheur inégal, rachète la platitude du verdict exonéré de toute cassation.

Fors le passé et le relatif, Saint-Martin, notre premier répétiteur, s'accorde, à l'unisson d'Hauterive, troisième cité (50), avec Willermoz, sur leur état d'initiés : "nous nous disons philosophes élus coëns" et "nous sommes donc des maçons spirituels (51)".

Les chevaliers maçons élus coëns de l'univers sont des philosophes dignes de ce nom, à l'époque des cacouacs hâbleurs dont la race n'est pas éteinte. Leur Ordre, leur école est la confraternité des sages philosophes de l'univers élus coëns.

La philosophie servie par Martines de Pasqually est la doctrine traditionnelle de la réintégration, parfaite en Jésus-Christ, qui légitime seule les sociétés de mystères. Tous les martinistes l'embrassent, par définition, quitte à l'amender dans le détail ou dans la technique corrélative. Elle étaye la théologie-théosophie du judéo-christianisme ou du christianisme de l'Eglise orientale d'Orient. Le monde attend un rappel de Pentecôte ; là est son espoir.

III PLETHORE D'INSTRUCTIONS

Pédagogie, mystagogie

A l'école Pasqually, la pédagogie seconde la mystagogie ; dans un sens, elle y tourne. L'élève est un myste et l'enseignement ouvre sur les mystères, au sens antique de la notion transposée ou plus exactement adaptée (tandis que les Pères grecs et latins la remanieront) au mysterion chrétien, dans la mouvance de la gnose juive. Le droit de parler en maître revient au grand souverain, car la Sagesse lui dicte et il s'appuie sur la tradition de sages en chaîne ; les autres enseignants ne sont que des répétiteurs.

Du début à la fin de sa carrière coën, c'est-à-dire jusqu'au cours de sa maladie fatale, le grand souverain s'est préoccupé d'éduquer des membres, mystagogie et pédagogie. Il n'a cessé de rédiger, en abondance, des textes rituels, des explications, des instructions, seul d'abord, puis avec ses secrétaires, Bullet, Fournié, Saint-Martin (sans doute Grainville et Champoléon l'ont assisté auparavant, et Caignet de Lester à Port-au-Prince), et toujours, je l'en crois, en les documentant grâce à ses archives.

Lui-même donnait des leçons particulières ; ainsi à Willermoz (en même temps qu'à Bacon de La Chevalerie, Lusignan et autres), lors d'une rencontre à Paris, ainsi à Hauterive et à Saint-

Martin, quand ils séjournèrent à Bordeaux, pour ne parler que de nos répétiteurs. Un extrait de lettre à Willermoz, du 20 janvier 1770, donnera le ton.

"Je suis encore bien aise de vous dire que, lorsque l'on croit avoir beaucoup reçu de moi, bien que l'on soit très satisfait, je dis qu'à peine ils ont vu la simple lumière. Je voudrais que le hasard vous fit passer à Bordeaux pour quinze jours. Je vous jure que vous n'auriez qu'à vous louer, ainsi que l'ont fait ces philosophes modernes que l'Ordre a ramenés à son premier principe et qui vont toujours leur droit chemin. Il y a un conseiller de quelque cour des environs de Lyon qui a écrit au frère de Hauterive, en réponse de la part qu'il lui fait de sa conversion, qui doit venir passer deux mois avec moi pour participer aux instructions que je donne journellement audit frère. (52)"

Nos trois répétiteurs, à Lyon pour le cours de 1774 à 1776, furent loin d'être les seuls, tous les émules s'y mirent, en quelque mesure, aussi exigeants du maître que le maître l'était d'eux et les voulait exigeants de leurs élèves. Pléthore, en vérité, où les leçons de Lyon occupent une place d'honneur et qui défie le classement. Essayons donc.

Le rituel

L'Ordre traite de gnose théurgique et de théurgie gnostique. La gnose y enseigne donc la forme des rites et les rites y enseignent la matière de la gnose. Des symboles composent les rites d'initiation, ou d'ordination, et d'opérations, symboles en images et en gestes, paroles cherchées et retrouvées. Pour mémoire, car les leçons de Lyon entrent dans le genre tierce des textes formellement didactiques, des notes verbales au rituel. Le deuxième genre nous y passera.

A la limite, les catéchismes par demandes et réponses inclus dans les rites des différents grades de l'Ordre (53).

Commentaires officiels

Deuxièmement, donc, des catéchismes extérieurs au rituel et néanmoins officiels. Exemples: Extrait du catéchisme des élus cohen (54), Catéchisme coën (55), Catéchisme des philosophes élus coëns de l'univers (56), Instruction secrète d'officiers (57), Explication secrète du catéchisme des trois premiers grades (58), Suite d'instructions sur un autre plan (59), par demandes et réponses et, s'il est permis d'assimiler des oraisons à des catéchismes, les Quatre prières journalières des élus coëns (60).

Les prières ne pouvaient que ponctuer la vie quotidienne de six heures en six heures, mais certains catéchismes de la catégorie extra-rituelle n'ont-ils pas été lus quelquefois aux réceptions, à la façon des lectures dans le rite maçonnique Emulation ?

De même, ne leur donnait-on jamais l'entrée du temple à ces Tableaux philosophiques, et figuratifs, qu'il est téméraire de prendre pour des mémoriaux de visions ou pour des tracés d'opérations théurgiques, voire des scènes d'initiation, alors qu'ils sont outils d'enseignement ?

Saint-Martin nous en a transmis les seuls exemplaires connus, dans une série lacunaire (61). A l'appui d'un éloge de la ligne circulaire, il commente l'un de ces tableaux ainsi : "Les anatomistes prétendent que ces animaux spermatiques [sc. les spermatozoïdes] sont composés seulement d'une tête et d'une queue et que, dès que le fœtus a commencé à se former, la queue de l'animal se détache ; il y a là une belle observation à faire, et un beau rapport avec ce qui

m'est enseigné sur l'origine corporelle du premier homme. Dans le tableau philosophique qui la représente, on voit un serpent à côté de la forme humaine. Que l'homme apprenne là son origine. (62)"

Du maître en personne proviennent aussi des instructions complémentaires : ainsi de l'instruction que Saint-Martin aura mission de lire en séance rituelle, à Lyon, l'an 1774, et une précédente, peut-être à usage privé, dont témoigne le document intitulé : Extrait d'une instruction de Dom Martines de Pasqually confiée par le puissant maître de La Chevalerie au puissant maître Saint-Martin (sic) sur le Temple (63).

Le cas des *Instructions aux hommes de désir*, pour le temple de Versailles, et peut-être pour d'autres temples, semble litigieux, car si la pensée vient de Martines, l'auteur est incertain ; mais la griffe du grand souverain apposée sur un exemplaire de la première de ces dix Instructions suffit à les officialiser (64).

La *Suite d'instructions sur un autre plan* cite, comme "l'ouvrage précédent", les *Instructions sur la sagesse*, qu'elle suit, en effet, dans le manuscrit. Or, si la *Suite* présente bien les traits d'un catéchisme officiel, les *Instructions sur la sagesse* (un passage sur le ternaire vient d'en être cité), où Sophie exhorte l'homme, son ami, ont tout l'air d'un texte original de Saint-Martin, par le style qui est d'une grande beauté, sinon par les opinions qui découlent de la vulgate doctrinale.

N'était donc le lien matériel des deux pièces, l'on n'hésiterait pas à mettre les *Instructions sur la sagesse*, au nombre des instructions d'une troisième catégorie, qui comprendra les instructions officieuses. Situons donc la sagesse, qui est la Sagesse, à la frontière des deux dernières catégories.

Officieux à la ronde

"Parmi tant de matières qui sont renfermées dans nos instructions générales, nous nous attacherons aujourd'hui à examiner...", lit-on dans la leçon n°102, sur la nature des "intellects" (dans l'acception martinésienne : plus que des pensées, moins que des êtres) bons et mauvais. Le répétiteur choisit un point des instructions générales, ou officielles, pour le travailler et le faire travailler, avec une autorité déléguée.

Officieux de la sorte, combien de textes d'instruction ! Exemples: Traité des bénédictions (65), Traité de résurrection (66), De l'état primitif... (67), petits mémoires de J.-B. Willermoz, tels le Traité des deux natures... de Jésus-Christ (68), ses neuf Cahiers D ("D" pour "Doctrine") (69), maint autre dans le fonds Willermoz de la Bibliothèque municipale de Lyon (70) et le fonds LA (71) et de Saint-Martin, tels ceux qui parsèment le même fonds LA et le fonds Z (72), et dont certains introduisent une ou plusieurs fois les lettres "D.", pour demande, et "R.", pour réponse (la longueur de cette réponse s'opposant à son usage rituel) ; travaux d'écriture d'émules toulousains (73).

Les Instructions aux hommes de désir auraient-elles été rédigées par un émule du grand souverain, leur caractère néanmoins officiel a été relevé plus haut.

Un peu des trois genres précédents dans le Manuscrit d'Alger (74) ; en sus, des fragments de lettres du grand souverain et la copie d'une Lettre sur l'harmonie (75), par Saint-Martin, mais y compris l'extrait de l'Instruction officielle de Pasqually sur le Temple (76).

Missives et livres imprimés

En annexe, les écrits les plus privés et les écrits les plus publics : correspondances (Saint-Martin, J.-B. Willermoz et Hauterive, nos gens, et Martines, et Fournié, bien sûr, mais tant d'autres aussi, notamment dans le fonds Willermoz à la Bibliothèque municipale de Lyon et dans le fonds Du Bourg aux Archives municipales de Toulouse); et livres imprimés, tel *Des Erreurs et de la vérité* et *le Tableau naturel* par le Philosophe inconnu (77), tel aussi *Ce que nous avons été, ce que nous sommes et ce que nous deviendrons*, par l'abbé Fournié (78).

Le *Traité sur la réintégration* fut publié, mal, en 1899 ; quelques feuillets auparavant en 1862 et 1866 ; authentiquement édité depuis, dans ses deux versions, l'une originale (1974 et 1995), l'autre définitive (1995) (79). Mais, à la première génération coën, le manuscrit en est réservé à l'extrême. Inscrivons-le hors concours.

Les dépositaires de confiance

Après l'annexe, un appendice. Logeons-y les documents rituels, extra-rituels officiels et officieux, les correspondances, les livres imprimés, bref la documentation débordante relative à l'Ordre des chevaliers bienfaisants de la Cité sainte et, en général, au Régime écossais rectifié.

Ce Régime, dont l'Ordre est le cœur plutôt que le sommet, ne divulguait rien des fonctions augustes du sacerdoce primitif qu'assumaient les élus coëns, sous le hideux sourire de Voltaire de Voltaire, la gnose luciférienne de Diderot et le fouet du marquis de Sade ; à plus forte raison ne conférait-il point ces fonctions.

De par la volonté de Willermoz, son auteur et son metteur en scène, à visage presque découvert, l'Ordre substitué dispense la partie scientifique de la maçonnerie primitive, la science religieuse de l'homme, qui transite par le monde et que Dieu aime, la réintégration du créé dans le néant et des émanés en leur source éternelle.

Parce qu'elle est science de l'homme et science non humaine cette science est universelle. Dès le premier grade du Régime, qui est de la maçonnerie bleue, le récipiendaire bénéficie de sérieux indices sur la trichotomie de l'homme et sur l'esprit bon compagnon 80. Toujours le ternaire au départ. Puis on s'élève.

Dans le cadre ainsi posé de l'Ordre des élus coëns et de sa méthode pédagogique, mystagogique, instruisons enfin le dossier des leçons de Lyon, avant que de les produire.

NOTES

N.-B. Dans les textes cités, au cours de la préface et de l'introduction, d'après un manuscrit ou un imprimé du XVIIIe siècle ou du début du XIXe, l'orthographe, ponctuation incluse, et la présentation ont été modernisées.

Les abréviations ont été tantôt développées, le plus souvent, tantôt expliquées entre crochets ou en notes. Des intertitres ont été introduits.

La référence des ouvrages est donnée au complet la première fois seulement qu'ils sont cités, soit dans la préface, soit dans l'introduction. Les ouvrages les plus fréquemment cités ou les plus utiles sont désignés par les abréviations suivantes :

AJ = Alice Joly, *Un mystique lyonnais* [sc. Jean-Baptiste Willermoz] *et les secrets de la franc-maçonnerie, 1730-1824*, Mâcon, Protat frères, 1938 (fac-sim., Paris, Déméter, 1986). Bon livre d'histoire, irremplacé, par un défricheur incompréhensif.

DB = Louis-Claude de Saint-Martin, *Lettres aux Du Bourg (1776-1785)*, préf. Eugène Susini, Paris, L'Initiation, 1977.

JBW = Louis-Claude de Saint-Martin, "Lettres à Jean-Baptiste Willermoz (1771-1789)", *Renaissance traditionnelle*, de juillet 1981 à octobre 1983 (pagination particulière).

LF = René Le Forestier, *La franc-maçonnerie templière et occultiste aux XVIIIe et XIXe siècles*, éd. A. Faivre, préf. Alec Mellor, Paris, Aubier-Montaigne, Louvain, Nauwelaerts, 1970 (fac-sim., Paris, La Table d'émeraude, 1987). Somme inévitable, en dépit de nombreuses erreurs.

NN = Un Chevalier de la Rose Croissante [Albéric Thomas], "Nouvelle notice historique sur le martinésisme et le martinisme" ap. Franz von Baader, *Les Enseignements secrets de Martinès de Pasqually*, Paris, Chacornac, 1900 (fac-sim. Paris, R. Dumas, 1976). Des textes et des renseignements tirés d'archives aujourd'hui perdues ou inaccessibles.

"Martinisme" = "*Martinisme*", 2e éd. augm., 26340 Les Auberts, Institut Eléazar, 1993 (1re éd. 1979 ; nouv. éd. à paraître aux éditions Dervy). Ce manuel traite de Martines de Pasqually et de son Ordre, de L.-Cl. de Saint-Martin et de sa voie interne, du baron de Hund et de sa Stricte Observance templière, de J.-B. Willermoz et de son Ordre des chevaliers bienfaisants de la Cité sainte, de l'Ordre martiniste depuis Papus. Vaste bibliographie. La Chronique saint-martinienne, présentement publiée dans la revue *l'Esprit des choses*, qui en a donné une bibliographie (n°7), tient "Martinisme" à jour entre deux éditions. Un volume parallèle illustre celui-ci : *Textes martinistes*, Paris, SEPP, à paraître en 1997.

Portrait = Louis-Claude de Saint-Martin, *Mon portrait historique et philosophique (1789-1803)*, Paris, R. Julliard, 1961 (nouv. éd. en préparation).

VR = Gérard (sic pour Gerard) Van Rijnberk, *Un thaumaturge au XVIIIe siècle, Martines de Pasqually, sa vie, son œuvre, son Ordre*, t. I, Paris, F. Alcan, 1935; t. II, Lyon, P. Derain-L. Raclet, 1938 (réédition autorisée, par RA, avec introd., Hildesheim (RFA), G. Olms, 1982. Livre fondamental, érudit et intelligent.

VR, Episodes = G. Van Rijnberk, *Episodes de la vie ésotérique, 1780-1824*, Lyon, P. Derain, s.d. [1948]. Livre des mêmes qualités que le précédent.

1. Le nom composite s'établit ainsi (avec de multiples variantes orthographiques) : Jacques Delivron (ou Delivon, ou Delyoron, ou Delyollon) Joachim Latour (ou Delatour) de Lacaze Martines (ou Martinès, ou Martinetz, ou Martinez, etc.) de Pasqually (ou Pasqualis, ou Paschal, etc.). Souvent, "dom" est intercalé. Voir VR1, p. 9-10 et VR2, p. 11-17.

Les travaux sur Martines postérieurs à VR sont répertoriés dans "Martinisme". Voir aussi infra, n. 6.

2. Un Chevalier de la Rose Croissante [Albéric Thomas], "Notice historique sur le martinésisme et le martinisme", ap. Martinès de Pasqually, *Traité de la réintégration des êtres*, Paris, Chacornac, 1899, p.II. L'auteur qui rend ce jugement peu commun mais équitable n'est pas porté à l'indulgence envers le personnage et ses agissements. C'est pourquoi nous en avons calqué les termes.

3. *Sc. les Neuf Sœurs* ; voir la monographie consacrée, sous son titre distinctif, à cette société de mauvaise pensée, par Louis Amiabile (1897) et rééditée, avec des notes historiques à jour et une connivence idéologique désuète, par Charles Porset (*La Loge des Neuf Soeurs*, Paris, Edimaf, 1989).

4. Voir mes entretiens avec Pierre Barrucand, *Les sociétés secrètes*, Paris, P. Horay, 1978.

5. D'après Léon Cellier, "Nouvelles précisions", *L'Initiation*, juillet-septembre 1969, p. 167-168.

Cellier cite Pinasseau sur la carrière du seul fils survivant de Martines "qui finit dans la peau d'un commissaire de police", sous la Restauration et fut révoqué en 1830 : il portait alors le nom de Jean-Jacques de Latour de Lacaze (p. 169). Voir aussi *infra*, n. 7.

6. Bulletin de la société Martines de Pasqually, n° 6, 1996. Cf. "Chronique saint-martinienne XIX", *L'Esprit des choses*, n° 15, 1996.

7. Seraient à reconsidérer alors les deux hypothèses, que Cellier semblait avoir périmées (*supra*, n. 5), de 1710 et 1715 ; la première date avait la préférence de Van Rijnberk (VR1, p. 10-12 et VR2, p. 9-10). En revanche, l'origine hispanique semble corroborée. Un autre argument pour cette origine réside dans la note confidentielle du 6 mars 1828 concernant le commissaire de police Latour de Lacaze (voir *supra*, n. 5) et relevant sa "connaissance de plusieurs langues et particulièrement de la langue espagnole qui lui est familière" (Cellier, *art. cit.*, p. 169).

8. Je reprends, pour une vue d'ensemble, la distinction trop abrupte et proche d'une opposition, soutenue par Moshé Idel l'Admirable (l'Admirable, parce qu'il démontre une *kabbala perennis*). Chez Martines et dans sa mouvance, l'extase se cherche et se trouve dans l'énigme.

9. VR, *Episodes*, p. 141-142. Sur Jean-Baptiste Willermoz, voir la présente introduction, avec ses références bibliographiques.

10. Au cours du présent ouvrage, texte et commentaires, nous avons choisi d'utiliser la transcription la plus fréquente des soi-disant - et écrivant - coëns du dix-huitième siècle, y compris la marque française du pluriel (contre mon propre usage et ma propre défense, autrefois, de cohen(s), in *Trésor martiniste*, Paris, Editions traditionnelles, 1969, p. 9, N.-B. 2).

Dans l'Ordre, on écrivait aussi cohen(s), notamment Saint-Martin, peut-être parce qu'il savait de l'hébreu (voir KoHeN, en caractères hébraïques, de sa main), mais coen, sans tréma, sort aussi quelquefois de sa plume ; le pluriel cohanim était inusité et les élus cohens, partisans d'une translittération exacte, gallicisaient et gallicisent ainsi à demi.

"Coën(s)", éventuellement "cohen(s)", dans l'acception martinésienne, souffre d'être pris comme substantif ou comme adjectif ; dans le dernier emploi, le mot signifie ce qui concerne l'Ordre martinésien.

Aucune raison grammaticale ne milite pour une capitale initiale, même au substantif (non plus que pour élu), mais le tréma, en l'absence d'une *h* devant le *e*, prévient une cacophonie.

11. "Instruction secrète des grands profès" *ap.* LF, p. 1049. Ce texte est malheureusement défectueux. Voir l'édition fidèle et autorisée mais interrompue de *l'Initiation* (sic) *secrète* par Ostabat (Jean Saunier), "Les chevaliers Profès de la Stricte Observance et du Régime écossais rectifié", *Le Symbolisme*, avril-juin 1969, p. 270-278 (ces 23 §§ correspondent aux pages

1023-1027(... souvent confondu.) de LF) ; cf. Jean Saunier, " "Elie Steel-Maret" ..." (étude citée *infra*, introd., I, 1, n. 1), p. XXIV, n. 2, de la reprise en volume. Les références procurées par Saunier dans *le Symbolisme* aideront à distinguer les quatre documents suivants : *Instruction secrète des profès* ; *Instruction secrète et préparatoire... servant d'introduction pour l'initiation [ou l'instruction] secrète des grands profès* ; *Initiation [ou Instruction] secrète des grands profès* ; *Statuts et règlements de l'ordre des grands profès*.

12. "Notice historique...", *loc. cit.*, p. II.

13. René Guénon, sur Albéric Thomas (voir *infra*, n. 66), in "Quelques documents inédits sur l'Ordre des Elus Coëns", *La France antimaçonnique*, 23 avril 1914, repris in *Etudes sur la franc-maçonnerie et le compagnonnage*, Paris, Editions traditionnelles, 1964, t. II, p. 229, n. 1. Cet article, dont l'original a paru sous le pseudonyme "Le Sphinx", est étudié dans l'introduction, I,1, car les documents inédits annoncés au titre sont quelques-unes des leçons de Lyon.

14. N° 99(W). Nous renvoyons à notre numérotation des leçons, des notes pour des leçons et des traités lyonnais, qui sont quatre leçons par écrit (voir "De la présente édition"), avec l'initiale du répétiteur, au besoin.

15. *Les Soirées de Saint-Pétersbourg, ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence* (1821), XIe entretien. Sur Maistre et le martinisme, voir *infra*, introd., III.

16. La terminologie est instable à partir du grade d'élu, mais plus le grade est élevé, plus souvent s'applique le mot d'ordination. Par définition, le réau-croix est ordonné.

17. *Le Livre rouge. Carnet d'un jeune élu cohen*, in *Atlantis*, janvier-février 1984, n° 175 ; l'article cité ensuite, n° 183.

18. Le présent paragraphe résume ou cite la lettre de Willermoz à Charles de Hesse, du 20 octobre 1780, publiée par Gustave Bord, *La Franc-Maçonnerie en France...*, t. 1er (seul paru), Paris, Nouvelle Librairie nationale, s. d. [1908], p. 226-227.

Au début des années 1760 (voir des éléments de chronologie dans l'étude discrète et solide de Michel Piquet, "L'apparition du grade de chevalier rose-croix", *Ordo ab Chao*, Paris, novembre 1992, repris dans *les Cahiers du Pélican*, Le Lignon/Genève, automne 1996, p. 19-27), apparaissent dans la maçonnerie française un grade et des rituels de chevalier de l'Aigle, chevalier de l'Aigle, du Pélican, etc., chevalier de l'Aigle noir (pour ma part, je l'isolerais), ainsi qu'un grade et des rituels de rose-croix (plusieurs fioritures enrobant le mot magnifique depuis le souverain de rose-croix, premier témoin, et le souverain de la rose-croix jusqu'au rose-croix, ou chevalier de l'Epée, et au rose-croix, ou maçon d'Hérédome).

Ceux-là sont les précurseurs de ceux-ci et parfois ils s'y amalgament. Par exemple, Jean-Baptiste Willermoz, en 1763 (lui-même dit 1765), fonde et préside un chapitre des chevaliers de l'Aigle noir rose-croix.

Le 14/18 décembre 1772, il co-signe une lettre au baron de Hund du titre, entre autres, de président de la Grande Loge des maîtres chevaliers de l'Aigle noir rose-croix, avant celui de "S.J. R.+ ", c'est-à-dire souverain juge réau-croix ; les co-signataires sont Sellonf, président de la Grande Loge des maîtres chevaliers de l'Aigle noir et Pierre-Jacques Willermoz, frère puîné de Jean-Baptiste (devant Antoine, leur cadet), président du chapitre de l'Aigle noir de Lyon (Bibliothèque municipale de Lyon, ms. 5855 (8), publiée par un précédent propriétaire, *ap.*

Steel-Maret (*op. cit., infra*, introd. I, 1, n.1), p. 147-153 et, avec quelques coupures, par Hiram (*op. cit., infra*, introd. I, 1, n. 14), p.104-112.

Variante baroque des deux titres variés et associés : chevalier de l'Aigle noir rose-croix du Soleil.

19. Première édition authentique (RA), d'après le manuscrit de Louis-Claude de Saint-Martin, Le Tremblay, Diffusion rosicrucienne, 1995 ; fac-sim. de l'autographe, *ibid.*, 1993. Cf. *infra*, introd., I, 2, n. 40.

20. Voir *L'Eglise et le Temple. Notes*, 58130 Guérigny, CIREM, 1995.

21. Sur ce qui suit, voir aussi notre introduction au Traité sur la réintégration, *op. cit.* et notre Martines de Pasqually et la réintégration, en préparation.

22. *Le Ministère de l'homme-esprit*, Paris, Migneret, an XI - 1802, p. 370-374. Transcription modernisée du passage in RA et Robert Kanters, *Anthologie littéraire de l'occultisme*, Paris, Seghers, 1975, p. 134-138 (1re éd. 1950).

22 Que la communauté de Qumran, avant et après Jésus-Christ, soit essénienne ou qu'elle ne le soit pas (ce qui est extrêmement improbable), les manuscrits de la mer Morte relèvent, soit dans leur originalité, soit par leur annexion, de cette lignée. Or, la bibliothèque de Qumran, "ses affinités avec la tradition juive commune d'un côté, et de l'autre avec la littérature apocalyptique plus spécifique indiquent d'autres caractéristiques et d'autres sources. Une telle ouverture, conjuguée à un particularisme sectaire, indique en arrière-plan de la communauté de Qoumrân l'existence d'une tradition plus large mais bien définie. Loin de constituer un petit groupe obscur, cette communauté se situe au centre du judaïsme du Second Temple. Cela indique également qu'il s'agit d'une tradition ancienne. La datation qui situe la communauté à l'époque maccabéenne doit donc être reprise. Sous une forme et avec des traditions plus anciennes, les précurseurs de la communauté doivent être bien antérieurs à l'époque des Maccabées ; ils doivent remonter au moins au début du 2e siècle avant notre ère. Quelles étaient ces traditions et d'où venaient-elles ? Voilà des questions qui retiendront l'attention de la recherche qoumrânienne au cours de la prochaine décennie." (Devorah Dimant, "Signification et importance des manuscrits de la mer Morte. L'état actuel des études qoumrâniennes", *Annales. HSS*, septembre-octobre 1996, p. 1003.)

23. Ce seront ensuite divers illuminés ; par exemple, les fidèles de Sabbataï Zevi (1626-1676), du même prétendument réincarné en Jacob Frank (1726-1791) et du frankiste Moses Dobruska (1754-1794).

Gershom Scholem a suivi les fils qui relient ce faux messianisme à certains aspects de la franc-maçonnerie illuministe au XVIIIe siècle (*Du frankisme au jacobinisme. La vie de Moses Dobruska...*, Paris, Gallimard-Le Seuil, 1981, et les études antérieures y référées), mais cela est une autre histoire, quoiqu'elle soit loin d'être sans rapport avec la nôtre.

Les réciteurs de la *birkat ha-minim* s'intéresseront moins, ou plus du tout, aux judéo-chrétiens quand ceux-ci auront été soupçonnés, canoniquement exilés, puis métamorphosés. Les rabbins ne poursuivaient pas les exclus, surtout quand ils l'étaient volontairement (ainsi ignorent-ils quasiment Shaul-Paul), mais ils combattent et anathématisent les brebis galeuses de leur troupeau.

24. Voir *Cagliostro et le rituel de la Maçonnerie égyptienne*, Paris, Sepp, 1996.

25. Cf. "Si un R.+ habitant une région étrangère trouve un des sept chefs des quatre régions universelles qui exige de lui une soumission complète, étant dans sa partie, le R.+ ne peut la refuser." (*Instruction secrète*, Paris, Cariscript, 1988, p. 26). Dès 1766, hors de tout contexte coën explicite, d'anciens disciples bordelais de Martines le dénoncent à la Grande Loge de France comme "s'arrogeant le titre de Grand Souverain et d'un des sept maîtres répandus sur la surface du globe" (VR2, p. 60).

26. VR2, p. 102.

27. Lettre à Charles de Hesse (citée *supra*, n. 18), ap. LF, p. 578-579.

Willermoz est ici modéré. Des légendes couraient dans le milieu coën, relatives au destin de la science temporelle d'Ismaël en face ou à côté de la science spirituelle d'Israël, qui est la science des coëns.

La primogéniture d'Abraham, elle aussi, aurait eu son chef suprême de douze (et non plus sept) chefs, en majorité satanistes. Selon Hauterive, le souverain des souverains d'Ismaël s'appelait Valmont (~~est-ce une réminiscence des *Liaisons dangereuses*, parues en 1782 ?~~), il résidait en Afrique et se rendait souvent en Europe, notamment à Marseille et près de Florence, en Italie. Martines de Pasqually l'aurait rencontré plusieurs fois. On perçoit l'interprétation et l'élaboration trompeuses.

Charles de Waechter (nom francisé), baron danois à l'ignoble figure, acteur de la Stricte Observance templière, se targuait d'avoir été avancé, à Florence ou près Florence, par un mystagogue "non-européen" dans une société gradué mais sans liens avec la franc-maçonnerie. On y cultivait l'herméneutique d'une Bible en partie inédite et les visions. Plus d'une curiosité fut piquée, Saltzmann jugea les coëns surpassés et J.-B. Willermoz s'interrogea sur les ressemblances avec l'enseignement de l'école Pasqually. (Des renseignements inédits sur cette affaire singulière dans la correspondance à paraître de Saltzmann à Willermoz, fonds LA.)

28. Voir la réponse de Martines, en forme de mémorandum, aux revendications de son Tribunal souverain, le 11 juillet 1770: "6°. A l'égard des papiers et instructions secrètes concernant l'Ordre que le Tribunal souverain lui recommande d'apporter avec lui en venant à Paris, il répond qu'il n'a jamais transporté à droite et à gauche de pareils effets, à moins qu'il ne quitte le royaume qu'il habite, elles ne lui sont confiées que comme un dépôt qu'il doit donner à son successeur, il se contente seulement d'extraire de ses originaux les choses qu'il croit nécessaires pour le sujet qui les mérite." (VR2, p. 143).

Sur un autre point, encore obscur, de cette dissension entre Martines et ses émules, relatif à l'allégeance exclusive attendue des coëns et impliquant Bacon, Willermoz et l'ordre allemand de la Stricte Observance templière, voir *infra*, introd., II, 1.

29. Seul original connu dans le fonds "Hermete" des archives de l'Ordre, n°1 (selon notre inventaire sommaire, *L'Initiation*, janvier-mars 1970, p. 52-53). Copie par Papus à la Bibliothèque municipale de Lyon, éd. RA, diff. CIREM, avant publication par les éditions Dervy. Ces statuts font aussi partie du "livre bleu" des élus coëns (cf. l'introd., III, n. 217).

30. La page de titre du recueil colligé par Jean-Baptiste Willermoz des "Lettres de Dom Martines de Pasqually de La Tour, de Bordeaux", à lui adressées et éditées dans VR2, manque dans cette édition ; de sorte que ce titre est peu connu, jamais cité.

Un fac-similé a été publié par Papus, *Martines de Pasqually*, Paris, Chamuel, 1895 (2e éd., Paris, R. Dumas, 1976, préf. RA, annexe par Philippe Encausse sur l'Agent inconnu ; voir *infra*, introd. II, 2, n. 141), h.t. p. 62/63. Je recopie les lignes intéressantes : "Il est mort le mardi 20 septembre 1774 au Port-au-Prince en Amérique. Il a nommé le P.M. Caignet de Lester son successeur. Il était parti de Bordeaux embarqué le 5 mai 1772."

La date du départ a été contestée par Michelle Nahon et Maurice Friot ("*Martinisme*", 2e éd., p. 3), mais à tort (voir *infra*, introd., II, 1, n.114) ; la date de mort confirmée par Léon Cellier, la nomination de Caignet (à ne pas confondre avec son frère Joseph-Pierre, aussi réau-croix, sans être Lester) est restée sans appel. Sur la mort de Lester, voir notice in "Chronique saint-martinienne XX", *L'Esprit des choses*, n° 16 & 17, 1997 ; sur la naissance de Martines, voir *supra*, n. 7.

31. Orthographe officielle aujourd'hui.

32. Voir DB ; *Le Temple cohen de Toulouse (1760-1792)...*, Paris, Cariscript, 1986 ; et *infra*, introd., II, 1, n. 113.

33. Voir David Smith, "Les héritiers de l'abbé Fournié", "Chronique saint-martinienne XX", *L'Esprit des choses*, n° 16 & 17, 1997, p. 163-170.

34. Voir "Saint-Martin, fou à délier", ap. *Présence de Louis-Claude de Saint-Martin*, Tours, Université de Tours/Société ligérienne de philosophie, 1986, p. 155-230 ; préface à Saint-Martin, *L'Homme de désir*, éd. RA, 3e éd., Monaco, Rocher, 1994, p. 9-10 (1re éd. 1973 ; 2e éd. 1979). Voir aussi *infra*, introd., I, 2, n. 44.

35. N° 102.

36. Inédit, à paraître in *Le manuscrit d'Alger*, en cours de publication par les soins de Gino Sandri, *L'Esprit des choses*, depuis 1996, n° 13 & 14.

37. Id.

38. Guy Parguez, conservateur en chef, et Pierre Guinard, conservateur, de la salle du Livre ancien, à la Bibliothèque municipale de Lyon, ont bien voulu nous accorder, à l'accoutumée, leur concours. Nous leur savons respectueusement gré pour leur compétence, leur efficacité et leur courtoisie parfaites.

39. BML Ms. 5940(1) ; un cahier de 22 p., 269 x 140 mm, compris dans le recueil d'où est tiré le n° 113 (voir l'introd., I, 1, n. 29, et le texte correspondant).

Ce mémoire est à rapprocher, particulièrement (car les idées qu'il renferme sont classiques dans la doctrine coën), du Cahier D 8 de J.-B. Willermoz : De la nécessité de la création de l'espace universel et de tout ce qu'il contient, et de sa principale destination dans le plan général tracé par la justice et la miséricorde du divin Créateur de toutes choses (ap. VR, Episodes, p. 153-154), et aussi de son Cahier D 9, dont des extraits sont reproduits ci-dessous, en guise d'explication de la Figure universelle.

40. Chap. 224 ; cf. les chap. suivants.

41. Le dessin de Saint-Martin a été reproduit pour la première fois in Instructions aux hommes de désir (op. cit., *infra*, n. 64), encarté, puis dans le Traité sur la réintégration, éd. RA, 1995, op. cit., d'une part tel, p. 317, et d'autre part encarté, avec plusieurs corrections qui ont paru améliorer la fidélité au texte (en particulier quant au cercle des esprits quaternaires,

car les textes sont en désaccord sur le moment de leur émanation ; ce problème étant lié à l'émancipation d'Adam, et de lui seul entre tous les esprits de sa classe).

D'autres dessins anciens de la Figure ont été publiés par nos soins en divers endroits, voir Martines de Pasqually et la réintégration, op. cit.

42. VR, Episodes, p. 156.

L'extrait suivant aux p. 154-156, où VR cite et résume (en prolongeant jusqu'à la p. 157) le Cahier D 9 de Willermoz, intitulé : Explications préliminaires servant d'introduction aux chapitres suivants qui contiennent la description des faits spirituels concernant la création de l'Univers physique temporel et de ses parties principales, de la création de l'homme et de la femme, de leur prévarication et châtement et des faits principaux survenus dans leur postérité jusqu'à l'époque du déluge universel (quelques lapsus corrigés par nous).

Voir l' "Exploration de la "Figure universelle", in Introduction à Martines de Pasqually, Les Auberts, Institut Eléazar, 1993 (repris, moins une notice biographique, de l'Initiation, 1969), chapitre III, p. 20-72, et le "Tableau augmenté de la "Figure universelle", id., p.57.

43. Version augmentée du tableau publié in Introduction à Martines de Pasqually, op. cit., p.36.

La littérature coën contient de très nombreux exemples de ternaires, certains en plus d'une version ; nous avons essayé de choisir les exemples et les versions les plus édifiants, nous ne prétendons pas y avoir toujours réussi. En vérité, si le ternaire est passim, très généralement (voir, par exemple, "Des signes, des temps. Notes et figures", L'Esprit des choses, nos 13 & 14 et 15, 1996), les leçons de Lyon n' y échappent pas ; des exemples ? Les n° 1(W), 14(W), 113.

Sur l'arithmosophie, voir l'Introduction à Martines de Pasqually, op. cit.; Saint-Martin, Les Nombres, première édition authentique, Paris, Cariscript, 1983 ; mon dossier sur l'abbé Paul-François-Gaspard Lacuria, prêtre initié, Atlantis, nos 314 (mai-juin 1981) 315 (juillet-août 1981) et 317 (novembre-décembre 1981), et mes travaux y référés sur le sujet. Le "Que-sais-je ?" (n° 2898) sur la Symbolique des nombres (1994), par Jean-Pierre Brach, pointilleux, sporadique et lointain, décèle l'instituteur ; cependant, la matière à récupérer n'y manque pas.

44. L.-Cl. de Saint-Martin, "Instructions sur la sagesse", ap. Présence de Louis-Claude de Saint-Martin, op. cit., p. 27, 28.

45. Ap. VR, Episodes, p. 24 (lapsus corrigés, présentation légèrement modifiée).

46. Id., p. 26 (lapsus corrigés, présentation légèrement modifiée). Voir aussi infra, n. 65.

47. Ap. VR1, p. 131.

48. Portrait, n° 167.

49. René Le Forestier, La Franc-Maçonnerie occultiste au XVIIIe siècle & l'Ordre des Elus Coens, Paris, Dorbon-aîné, s. d. [1928] (fac-sim., Paris, La Table d'émeraude, 1988), p. 8.

50. Voir supra, n. 32.

51. Leçon n°4(W).

52. VR2, p. 129. Sur cette mention d'Hauterive, voir infra, introd., II, 1, n. 113.

53. Edition défectueuse par Papus, d'après les archives de Willermoz (Martines de Pasqually, op. cit., p. 213-283), des grades suivants : apprenti élu coën, compagnon élu coën et maître particulier élu coën, ou maître coën, maître élu coën, grand maître coën surnommé grand architecte, grand élu de Zorobabel soi-disant chevalier d'Orient.

Edition RA, d'après le manuscrit de Saint-Martin (Catéchismes, Paris, Cariscript, 1989) des grades suivants : maître coën, grand maître coën surnommé grand architecte, grand élu de Zorobabel soi-disant chevalier d'Orient, commandeur d'Orient apprenti réau-croix.

Dans le fonds "Hermete", catéchismes d'apprenti élu coën (n°8), de maître coën (n°6) et de grand maître coën surnommé grand architecte (n°7).

A la BML, un catéchisme de commandeur d'Orient apprenti réau-croix (ms. 5907).

54. Trésor martiniste, op. cit., p.11-32.

55. Publié par Antoine Faivre, Les Cahiers de Saint-Martin, III, 1980, p. 107-141 (fac-sim.; transcription en regard).

56. Paris, Cariscript, 1990.

57. Op. cit.

58. En diffusion au CIREM (58130 Guérigny), avant publication aux éditions Dervy.

59. Présence de Louis-Claude de Saint-Martin, op. cit., p. 60*-146*.

60. Ed. diplomatique du ms. de J.-B. Willermoz à la BML par René Désaguliers, "Les 4 prières des Elus Cohens de l'Univers", Renaissance traditionnelle, nos 42 à 46, 1980-1981.

Texte modernisé parmi d'autres Prières des élus coëns, Paris, SEPP, à paraître, qui tiendra compte, en particulier, des "Prières particulières pour l'Ordre des Elus Cohens de l'Univers" (transcription diplomatique du même, id., juillet 1981, p. 224-230) et des deux pièces suivantes du fonds "Hermete" : "Les quatre prières des élus coëns de l'univers" (n° 12) ; recueil de prières diverses à l'usage des élus coëns (n° 13).

61. Angéliques, Paris, Cariscript, 1984, p. 115-159 ; dessins de Saint-Martin sur les pages impaires, copies de Prunelle de Lierre sur les pages paires.

L'élu coën, chevalier a Tribus Oculis et grand profès (Lyon, 1779) Léonard-Joseph Prunelle de Lierre (ou de Lière), mandataire de la sœur du Philosophe inconnu pour sa succession littéraire, avait copié les exemplaires de Saint-Martin (FZ), après son décès ; les copies de Prunelle sont conservées à la Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) et Alice Joly en a publié une, n° 39, pour la première fois, in AJ, pl. VIII, h.t. entre p. 252-253. Voir un premier état sommaire des papiers de Prunelle de Lierre à la BMG in *Bibliographie générale des écrits de Louis-Claude de Saint-Martin* (Paris, 1967, h.c. ; ex. communicables à la B.N.F. et à la bibliothèque de la Sorbonne ; A paraître dans *L'Esprit des choses*, à partir du n°18, 1997) ; cf. "Histoire du fonds Z", étude en tête du premier volume ("Franc-maçonnerie") de l'édition collective du fonds Z, à paraître.

L'original de certaines copies de Prunelle manque dans le fonds Z ; l'édition collective de FZ, volume II ("Théurgie"), publie donc ces copies.

62. *Suite d'instructions ...*, *op. cit.*, p. 96 ; et encore : "Le vrai serpent est l'esprit qui s'écarte de la ligne droite." (*id.*, p. 97); "cette âme animale n'est autre chose que l'âme de sang, que la tête du serpent auquel le premier péché nous a soumis et que nous devons dompter à notre tour." (*Œuvres posthumes*, t. I, p. 379).

Le principe mauvais entretient des rapports évidents avec le serpent, "vu les corporisations apparentes sous cette forme. (Cependant, le serpent est bon pour les vapeurs.)" ("Pensées mythologiques", *Les Cahiers de la tour Saint-Jacques*, VII, 1961, n° 12).

Aussi, le rituel coën prescrit une prière pour la conjuration et l'exconjuración par le serpent au midi (*Instruction secrète*, *op. cit.*, p. 105-108) et l'opération "Contre le Mauvais" (*id.*, p. 108-111) comporte le tracé au sol de deux serpents, l'un blanc et l'autre noir, avec les divers cercles, mots et nombres habituels.

Sans être des tableaux d'opérations à employer tels quels, comme le sont des schémas dont certains portent aussi le nom "tableaux philosophiques" (voir par ex., *infra*, II, 3, "Prolongements", de la main de SM, en 1780), mais qui ne sont pas figuratifs ou le sont à peine, ces vingt dessins ésotériques, ce "cahier servant de document d'études pour les Coens", comme AJ les désigne avec prudence (légende de la pl. et p. 142, n.1, respectivement), d'abord pédagogiques - leur séquence narre l'épopée de l'homme -, se prêtent, par application partielle, à l'accomplissement des rites d'initiation et d'opération.

63. Inédit, à paraître in *Le manuscrit d'Alger*, *op. cit.* (les abréviations dans le titre ont été développées). Cf. *infra*, *introd.*, II, 2, n. 134.

64. Paris, Documents martinistes, nos 1 et 3 à 11, 1979-1982. Quel est l'auteur de ce cours ? La question fut posée dans la "Note de l'éditeur" qui termine la dernière des dix instructions. Puis il fallut la remettre sur le tapis ("De qui sont les "Instructions aux hommes de désir" ?", *L'Esprit des choses*, n° 3, hiver 1992, p. 82-83). La deuxième mise au point est aujourd'hui faussée. (Cf. "De qui sont [...] ? (suite)", *id.*, n° 15, 1996, p. 139-140.)

Quel est donc l'auteur de ce cours ? Je le crus d'abord de Saint-Martin. Une pièce impromptue, fraternellement communiquée par Hermete, m'a contraint à un réexamen et Martines me semble maintenant plus probable ; une collaboration littéraire entre le théurge et le théosophe (qui est le théurge ? qui est le théosophe ?) est possible.

Le témoin textuel suivi pour l'édition (ms. "Baylot" desdites instructions et d'un nouveau *Traité des bénédictions*, voir note suivante) est daté de 1776, deux ans après la mort de Martines ; c'est la date d'une copie, elle nous indique le *terminus ad quem* de l'original, et voilà tout.

D'après une mention portée sur la première et unique instruction de l'exemplaire "Hermete", sans autre variante notable, les instructions furent données au temple de Versailles. Enfin, la cinquième des dix instructions se situe dans une semaine sainte ou très peu de jours auparavant.

Si Martines fut l'orateur, ce que la critique interne et sa griffe sur la copie "Hermete" rendent plausible, ce peut avoir été pendant le séjour parisien de 1767, où il installa son Tribunal souverain, à l'équinoxe de printemps, et ouvrit le temple de Versailles, Pâques tombant le 19 avril. Pourtant, la chose n'est guère probable, car, peu après son départ, on pressa Martines de revenir instruire les frères de Paris et de Versailles, et les instructions sont d'un niveau supérieur. Des projets avortèrent et le grand souverain ne retourna qu'en 1771.

Cette année-là conviendrait aux instructions, aussi bien quant à la date et mieux quant aux circonstances. Martines fut, en effet, à Versailles, "pour affaires" (Fournié scripsit), en mars-avril 1771, Pâques le 31 mars. Certes, un second voyage le mènera à Paris, à la fin de l'été suivant et jusqu'en octobre. Il prodiguera alors ses soins pédagogico-mystagogiques aux élus coëns de la capitale et installera définitivement le temple coën de Versailles. Est-ce assez pour exclure qu'au printemps Martines ait pu, éventuellement à côté d'activités profanes, délivrer dix instructions aux frères versaillais?

Comment, toutefois, annuler l'hypothèse que les instructions soient d'un répétiteur? La critique interne n'est pas décisive et Martines de Pasqually permettait, il advint même qu'il ordonna d'authentifier avec sa griffe des documents officiels de l'Ordre, qui ne lui étaient pas personnels (voir, par exemple, sa lettre à J.-B. Willermoz, du 20 juin 1768, ap. VR2, p. 84-85). Hauterive séjourna à Paris-Versailles, notamment depuis le 11 février 1776 au plus tard jusqu'en octobre de l'année suivante (mais la griffe de Caignet, la griffe de Las Casas, leurs sceaux ordinaires étaient-ils ceux de Martines ?). Et si l'hypothèse "Saint-Martin" est peu probable, aucune ne s'impose avec une très forte probabilité.

Ultime complication. Comme le ms. "Baylot" n'indique point de lieu et généralise le titre spécifique ("Instructions pour les temples des élus coën [...]"), peut-être le même texte, après avoir été d'abord utilisé par Martines, a-t-il été redonné ailleurs par des répétiteurs ? A moins que l'exemplaire versaillais ne particularise une destination générale. Dans l'un et l'autre cas, les noms d'Hauterive et de Saint-Martin ont chance de ressurgir, aussi hypothétiquement qu'auparavant.

C'est en avril 1778 que le Philosophe inconnu s'efforça de prévenir les coëns de Versailles, avant le temple d'Eu, contre le mixte. A supposer - au prix d'un simple paradoxe - que cette propagande ait été compatible avec l'enseignement des dix instructions, la date postérieure de deux ans à celle de la copie "Baylot" ferait de cet enseignement une répétition. Il est vrai que Saint-Martin se rendit d'autres fois à Versailles.

65. 1993, diffusion CIREM. Ne pas confondre ce *Traité des bénédictions* avec le *Traité des bénédictions* publié dans les *Œuvres posthumes* (Tours, Letourmy, 1807, t. II); ce dernier est, nonobstant une rédaction exceptionnellement soignée qui avantage aussi les trois autres traités publiés *ibid.*, l'une des leçons de Lyon traitée *infra*, III, et extraite *infra*, n° 116.

66. 1993, diffusion CIREM, avant publication aux éditions Dervy. Ce traité anonyme pour "mes frères", d'attribution incertaine (je pencherais vers l'abbé Fournié), dont Christian Rebisse a proposé l'heureux titre définitif, porta d'abord le nom paresseux de Nouvelle instruction coën.

Salzac, dans une lettre, publiée sans date, qui me paraît de peu postérieure à 1778, au frère Frédéric Disch, de Metz : "Voici du travail de M. l'abbé, qui pourra vous présenter quelque intérêt. On ne sait encore quel volume cela aura, à cause du développement que l'on peut donner à une telle matière. Vous m'en donnerez votre avis et, si cela vous agrée, je pourrai vous faire passer quelque autre chose avec les instructions du 15." (Archives Villaréal in NN, p. LXXXIX-XC).

Fournié lui-même, dans une lettre à Willermoz en date du 29 mars 1779, consacre à son écrit un paragraphe à éplucher : "Je vois journellement le R. M. Orsel [...] Je lui ai donné trente-quatre feuilles du traité que j'écris, qui ne sont qu'un petit commencement [...] Il doit, à son arrivée à Lyon, vous le remettre [...] J'espère, moyennant Dieu, pouvoir vous faire passer la suite, mais, comme je n'ai personne pour écrire, l'opération deviendra longue ; d'autant qu'il

m'en faudra faire passer à Paris à proportion que je le rédigerai. Car j'ai encore entrepris de le rédiger pour le rendre moins embarrassé au lecteur, faute du français." (lettre n°4, ap. Fournié, *Ce que nous avons été...*, (éd. RA, 1986, op. cit., infra, n. 78), p. 56*).

Saint-Martin, le 2 juillet 1783, évoque à Mathias Du Bourg des "paillettes d'or" dans l'ouvrage de l'abbé Fournié, "mais je ne le crois pas, lui, assez versé dans la langue pour sentir le prix du service qu'on lui rendrait par une infinité de suppressions[...]" (DB, p. 61). Cet ouvrage est-il *Ce que nous avons été...*, ou serait-ce notre *Traité de résurrection* ? Pour moi, c'est le livre interminable, interminé de l'abbé.

De ce livre nous savons, outre l'information déjà rassemblée et grâce au fonds Du Bourg, qu'en 1783 il atteignait 1200 pages et que le frère Mathieu voulait alors aider l'abbé à le réduire, soixante pages seraient encore trop, selon Hauterive. En novembre 1791, c'est le frère Boyer, de Bordeaux, qui collabore en vue de l'impression en France. Celle-ci est imminente, le 4 janvier 1792, lettre de Camblanes, mais l'émigration de l'auteur aussi. La première partie de *Ce que nous avons été...* ne sera publiée qu'en 1801, à Londres, où Fournié s'était établi à demeure, venant de Suisse. Les 4 à 5 ou 6 volumes suivants, en chantier jusqu'à sa mort, sont toujours inédits. (On les recherche en Angleterre.)

Revenons au sujet de départ : l'attribution à Fournié du manuscrit sans titre, dit dorénavant *Traité de résurrection*, n'est, après tout, qu'une hypothèse.

67. Voir *supra*, n. 39.

68. Ed. René Désaguliers, *Renaissance traditionnelle*, avril 1986, p. 91-121 ; titre complet *infra*, introd., II, 3, n. 183.

69. VR, *Episodes*, ch. VIII, p. 139-158. Cf. une autre version des Cahiers D et une édition de cahiers inédits du même genre, avec une étude critique et comparative, par René Désaguliers, *Renaissance traditionnelle*, octobre 1989, p. 241-281 et avril 1990, p. 121-128.

70. Voir bibliographie *in* introd., I, 1, n. 1.

71. Voir bibliographie *ibid.*

72. Voir "Etat sommaire du fonds Z", *Bulletin martiniste*, n°6, septembre-octobre 1984, p. 3-10 ; "Histoire du fonds Z", étude citée.

73. Section "Illuminisme" du fonds Du Bourg (introd., DB, p. XVII-XX).

Après l'invention des deux parties séparées de ce fonds, aux Archives départementales de la Haute-Garonne et à la Bibliothèque municipale de Toulouse, les héritiers ont bien voulu accéder à notre demande de les réunir et déposer l'ensemble, d'ailleurs complété, aux Archives, en me donnant mandat de publier le fonds "Illuminisme".

74. Voir *supra*, n. 36.

75. *Renaissance traditionnelle*, octobre 1977, p. 247-269.

76. **Excursus**. Les cahiers de l'Agent inconnu, à Lyon, à partir de 1785, contiennent des révélations trop souvent extravagantes par rapport à l'orthodoxie martinésienne pour être admises parmi les instructions officieuses de l'Ordre. Mais l'enthousiasme de Jean-Baptiste Willermoz, de Saint-Martin, qui d'ailleurs en revint (voir *infra*, introd., II, 3, "Prolongements" et cf. III) et de leurs émules, Hauterive excepté, confirme l'évidence des textes : la doctrine de

l'Ordre y est sous-jacente et elle émerge à plaisir. (Voir AJ, "Jean-Baptiste Willermoz et l'Agent Inconnu des Initiés de Lyon", in RA et AJ, *De l'Agent Inconnu au Philosophe Inconnu*, Paris, Denoël, 1962, p. 9-154).

Du martinésisme aussi chez la somnambule censée d'un ordre supérieur, la Rochette : il lui vint par osmose des émules saisis par le magnétisme animal et, mélangé, de l'Agent inconnu, à propos de qui on la questionna et elle se hâta parfois même de répondre avant que d'être questionnée. Sur ce cas, voir *infra*, introd., *ibid.*, mais illustrons sans tarder l'estime que Willermoz portait à ses messages. Sa conduite en atteste ; un texte nous retiendra.

Le 26 octobre 1820, Willermoz prépare un envoi à Jean de Turkheim, l'aîné des deux barons homonymes, qu'il lui annonce en ces termes : "Le paquet se compose de deux parties, dont l'une contient trois cahiers S1, S2, S3. La lettre S indique que ce sont des extraits très rares et importants de sommeils d'une haute espèce. L'autre contient cinq cahiers D nos 1, 2, 3, 4 et 5. Le D initial du mot Doctrine indique, surtout les trois derniers numéros, que ce sont les extraits de la doctrine de Moïse dans laquelle vous reconnaîtrez facilement celle des grands profès qui en provient."(ap. VR, *Episodes*, p. 87).

Des grands profès ou des élus coëns, et Rochette avec ses sommeils (sur lesquels voir introd., II, 3, "Prolongements" et, en particulier, les n. 184, 191 et 192) dans le même paquet, au propre, soit, mais au figuré !

77. Edimbourg [Lyon], 1775 ; fac-sim. avec introd. et tables, Hildesheim (RFA), G. Olms, 1975 (notes et documents à paraître *ibid.*) pour *Des Erreurs et de la vérité* ; Edimbourg [?, hors de France], 1782 : fac-sim. avec introd. et tables, Hildesheim (RFA), G. Olms, 1980 (notes et documents à paraître, *ibid.*).

78. 1re partie (seule parue), Londres, A. Dulau et Co, 1801 ; éd.RA, fac-sim., avec des lettres du même auteur (1771-1792) et introd., Hildesheim (RFA), G. Olms, 1986.

79. Voir "De la présente édition", ap. éd. RA, 1995, *op.cit.*, p. 55-68.

80. Voir "*Martinisme*", *op. cit.*, ch. III, p. 16-40.

A l'issue du convent général de Wilhelmsbad, en 1782, qui venait d'étendre, en droit, à l'ensemble des provinces de la Stricte Observance templière la réforme lyonnaise de 1778, Jean-Baptiste Willermoz ordonna des grands profès de fraîche date dans l'Ordre des élus coëns (tel Charles de Hesse dont il reçut en retour les arcanes de Gottorp), ainsi qu'il y avait, avant la réforme lyonnaise elle-même, enrôlé des templiers néophytes. La nostalgie de Willermoz ne se laissait pas berner.